

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'étude de CHF 3'065'000.- pour la réalisation d'une salle de gymnastique double et de locaux scolaires sur le site du collège de la Passerelle, la planification scolaire et parascolaire 2020-2030 de la Ville d'Yverdon-les-Bains et le rapport sur le postulat PO21.03PO du 25 mars 2021 de M. le Conseiller communal Maximilien Bernhard relatif à la planification scolaire yverdonnoise

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Il est notoire que les besoins en termes d'équipements scolaires et parascolaires dépendent de la démographie, en particulier de l'évolution du nombre d'habitants, mais aussi de la structure des âges, des types d'équipements requis en fonction des degrés scolaires, de la distance entre les équipements et les quartiers d'habitation, des transports, et d'une foule d'autres paramètres. Compte tenu du temps nécessaire à la construction et à la mise en exploitation de ces infrastructures, les besoins doivent être anticipés aussi précisément que possible, même si une certaine marge d'erreur doit être prise en considération.

Fort de ce constat, la Municipalité a validé les lignes directrices d'une planification scolaire et parascolaire pour la période 2020-2030. Ce document (qui figure en [Annexe 1](#)) a été établi avec l'appui d'un mandataire spécialisé, à savoir la société MicroGIS SA, en collaboration entre différents services de l'administration communale, en particulier le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale (JECOS) et le Service des bâtiments (BAT). Il décrit l'évolution démographique des effectifs scolaires, fait l'inventaire des surfaces existantes et indique les besoins futurs en locaux scolaires pour l'Entente scolaire intercommunale d'Yverdon-les-Bains et région jusqu'à l'horizon 2030. Par ailleurs, il évalue les besoins parascolaires et les besoins en futurs locaux parascolaires. Sur le plan opérationnel, cette démarche est accompagnée d'une stratégie d'intervention et de propositions d'implantations pour la réalisation de bâtiments et d'infrastructures scolaires et parascolaires.

Le présent préavis présente un état des lieux de la planification scolaire et parascolaire pour l'Entente scolaire intercommunale d'Yverdon-les-Bains et région. En fonction de la stratégie ainsi définie à moyen et long termes, la Municipalité demande dès lors au Conseil communal le financement des études nécessaires en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique double, d'une salle de rythmique, de 14 salles d'enseignement, de locaux administratifs et d'espaces dévolus à l'accueil parascolaire sur le site du collège de la Passerelle.

1. Planification scolaire et parascolaire 2020-2030

1.1 Introduction

Afin de déterminer la suite à donner à sa planification scolaire, la Commune d'Yverdon-les-Bains a mandaté en 2017 l'entreprise MicroGIS SA pour réaliser une étude complète en collaboration avec Statistique Vaud, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), les directions des quatre établissements scolaires et le Réseau d'accueil de jour d'Yverdon et région ((RéAjy).

1.2 Evolution démographique des effectifs scolaires

Les projections de population pour les périmètres de la ville d'Yverdon-les-Bains et des autres communes de l'Entente intercommunale ont été établis par Statistique Vaud en 2017 selon différents scénarios de réalisation des potentiels de développements urbains, en particulier sur le territoire de la ville d'Yverdon-les-Bains. Pour rappel, les Communes de Champvent, Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Method, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Yverdon-les-Bains composent l'Entente scolaire intercommunale.

Les projections démographiques établies se sont déclinées en quatre scénarios. Les composantes de démographie naturelle (taux de fertilité et de mortalité) ont été établies par Statistique Vaud et sont fixes pour les quatre scénarios. Seule la composante de migration nette, aussi appelée solde migratoire, varie en fonction du scénario. Au vu des incertitudes en lien avec son développement, le quartier de Gare-Lac a été dimensionné à part des scénarios étudiés par Statistique Vaud. Les quartiers de Coteau-Est, Roseyres et Les Parties n'ont pas été inclus dans les projections au vu des incertitudes en lien avec leur développement. Le choix final du scénario retenu pour la planification scolaire a été validé par la Municipalité après consultation des différents acteurs du développement urbain de la Ville d'Yverdon-les-Bains et des communes de l'Entente scolaire. Il considère un solde migratoire de 250 personnes, respectivement 215 personnes par année, pour le périmètre de l'Entente et celui de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il implique une croissance de la population au sein des communes de l'Entente scolaire de 34'700 habitants en 2020, 38'500 habitants en 2030, puis 41'700 habitants en 2040. Le nombre d'enfants en âge de scolarité est dès lors estimé à 4'200 en 2020, puis 5'000 à l'horizon 2030, pour se stabiliser par la suite (5'000 en 2040). Du point de vue démographique, les projets urbains ont un effet double, à savoir faire croître plus rapidement la population scolaire et la maintenir à un niveau élevé. Pour le scénario retenu, le poids de la Ville d'Yverdon-les-Bains dans l'Entente reste stable (89%) et le nombre d'enfants scolarisables pour la Commune passerait de 3'400 en 2016 à 4'400 en 2030, soit 1'000 élèves de plus pour une croissance de 30% en 15 ans.

Il est également à noter que depuis fin 2017, on note un ralentissement, voire une stagnation de la croissance yverdonnoise, en lien notamment avec le ralentissement de la mise sur le marché de nouveaux logements et les conséquences économiques de la crise de la pandémie de COVID-19. On observe toutefois que la part de la population scolarisable au sein de la population ne cesse d'augmenter et est même légèrement supérieure pour la rentrée scolaire 2021/22 à ce qui était prévu par Statistique Vaud en 2017¹. Il n'est cependant pas impossible que les effectifs scolaires réels s'écartent encore plus du scénario retenu dans un futur plus

¹ Nombre d'enfants scolarisés à la rentrée scolaire 2021/22 : 4'283

ou moins proche, en raison de l'avancée par à-coup des projets urbains. De plus, et comme mentionné précédemment, le quartier « Gare-Lac » a été dimensionné séparément (voir ci-après); si les plans de quartiers « Coteau-Est », « Roseyres » et « Les Parties » venaient à se concrétiser dans les prochaines années, ils devront faire également l'objet de planifications des effectifs scolaires séparées avant d'être intégrés dans la planification scolaire.

Projet hors scénario retenu : le quartier « Gare-Lac »

Comme mentionné précédemment, le futur quartier « Gare-Lac » a fait l'objet d'une évaluation séparée de son impact en termes d'effectifs scolaires. Il apparaît à cet égard que l'apport de 3'700 à 3'800 nouveaux habitants impliquerait la venue de 450 nouveaux enfants en âge de scolarité à comptabiliser sur les 11 années de scolarité, soit l'équivalent de deux classes par niveau. Cet effectif représente environ 16 classes supplémentaires pour le degré primaire et 6 classes pour le degré secondaire.

Pour conclure cette partie, il faut également relever que l'étude avait pris comme hypothèse que les premiers habitants du quartier « Gare-Lac » arriveraient en 2025. Elle préconisait par conséquent la création d'un seul nouveau site scolaire dans ce nouveau quartier, afin d'absorber la croissance démographique en lien tant avec la densification du bâti qu'avec la construction du quartier « Gare-Lac ». Au vu des retards pris par cette planification, il est maintenant retenu qu'aucun nouvel habitant ne s'établira dans ce quartier avant 2030. Il est donc nécessaire d'envisager un renforcement du dispositif scolaire en deux temps : tout d'abord, une extension du site scolaire de la Passerelle pour absorber la densification du bâti et, dans un deuxième temps, une nouvelle construction scolaire dans le quartier « Gare-Lac » afin d'y accueillir les enfants scolarisables habitant ce nouveau quartier.

1.3 Besoins en locaux scolaires

a) Inventaires des locaux scolaires

Dans le cadre de cette étude, un inventaire complet de tous les bâtiments scolaires de l'Entente a été réalisé².

Il a été décidé de ne pas prendre en compte dans l'inventaire scolaire les locaux suivants:

- les 4 salles situées aux Anciennes casernes ;

² Les locaux du site scolaire de Léon-Michaud ont été répartis comme suit entre le primaire et le secondaire :

<u>Primaire</u> :	
salles de classe	10
<u>Secondaire</u> :	
Salles de classe	37
Salles de dégagement	7
Total salles disponibles	54

- les 4 salles du pavillon de Fontenay - salles transformées au 1^{er} janvier 2021 en unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ;
- les 6 salles du pavillon des 4-Marronniers.

Par ailleurs, le Conseil communal a validé la transformation des 6 salles spéciales du 3^{ème} étage du collège Pestalozzi en salles de classe/multi-usages (cf. préavis PR 21.03PR, accepté par le Conseil communal le 25 mars 2021). Ces salles ont été intégrées dans l'inventaire des salles de classe.

En prenant en compte ces modifications, l'Entente scolaire dispose des locaux scolaires suivants :

	Salles de classes	Salles spéciales	Salles de dégagement	Total
Primaire	186	32	39	257
Secondaire	72	32	13	117
Total	258	64	52	374

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a toutefois demandé récemment de mettre à jour cet inventaire sur la base des considérations suivantes :

- La taille des salles de dégagement (env. 45 m²) du collège des Rives n'est pas adaptée à certains besoins ; celles-ci ne peuvent en effet pas accueillir plus de 12 à 15 élèves, alors que de nombreux groupes à accueillir dans ce type de classes ont des effectifs supérieurs ; dès lors, 4 salles de classe doivent être utilisées comme salles de dégagement, diminuant d'autant le nombre de salles de classe à disposition.
- Un dédoublement d'une période d'anglais pour les classes de la voie générale (VG) a été décidée.

Dans les faits, cette situation a comme conséquence une diminution de l'effectif de 6 salles de classe pour le degré secondaire, utilisées comme salles de dégagement.

La capacité du collège des Rives passe donc de 700 élèves (selon la synthèse CAMAC validée en 2016 par la DGEO) à 600 élèves.

En prenant en compte cette diminution du nombre de salles de classe disponibles, l'inventaire des locaux scolaires s'établit comme suit :

	Salles de classes	Salles spéciales	Salles de dégagement	Total
Primaire	186	32	39	257
Secondaire	66	32	19	117
Total	252	64	58	374

b) Le besoin en salles de classe

Ces inventaires ont ensuite été confrontés aux besoins, en tenant compte de l'évolution planifiée des enfants scolarisables. Comme indiqué ci-dessus, les chiffres sont établis en tenant compte du fait que le quartier « Gare-Lac » sera réalisé dans un second temps. Le besoin, avec et sans les effectifs liés au quartier « Gare-Lac » s'établit comme suit :

SANS le quartier « Gare-Lac »

	2020	2025	2030	2035
Besoins degré primaire	161	180	191	191
Salles primaires disponibles	186	186	186	186
Solde primaire	25 (surplus)	6 (surplus)	-5 (manque)	- 5 (manque)

Besoins degré secondaire	57	67	68	68
Salles secondaires disponibles	66	66	66	66
Besoins en classes de RAC	6	6	6	6
Solde secondaire	3 (surplus)	-5 (manque)	-8 (manque)	-8 (manque)

Solde total	28 (surplus)	1 (surplus)	-13 (manque)	-13 (manque)
--------------------	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------

Le problème du manque de salles de classe pour le degré secondaire pourra être résolu en intégrant, sur le site du collège Léon-Michaud, les 10 classes du degré primaire dans l'inventaire du degré secondaire. On disposera ainsi de 2 classes de réserve pour le degré secondaire, mais un besoin supplémentaire de 10 salles de classe sera répercuté sur le degré primaire qui devrait dès lors manquer, à terme, de 15 salles de classe.

AVEC le quartier « Gare-Lac »

Comme mentionné précédemment, l'arrivée programmée de 450 enfants en âge de scolarité dans le quartier « Gare-Lac » nécessitera à terme l'aménagement de 22 nouvelles salles de classes, qui seront réparties entre 16 salles pour le degré primaire (1-9P) et 6 pour le degré secondaire (9-11P). Le quartier « Gare-Lac » une fois construit, les besoins en salles de classe évolueraient dès lors comme suit :

	Avec Gare-Lac
Besoins degré primaire	206 ³
Salles primaires disponibles	186
Solde primaire	-20 (manque)
Besoins degré secondaire	73
Salles secondaires disponibles	66
Besoin en classes de RAC	6
Solde secondaire	-13 (manque)
Solde total	-33 (manque)

Le manque théorique de salles de classe pour le degré secondaire pourra être réduit à 3 en transférant les 10 salles de classe du collège Léon-Michaud du degré primaire au degré secondaire. Cela augmenterait d'autant les besoins pour le degré primaire, qui s'élèveraient alors à 30 salles de classe.

La programmation des salles de classe :

Afin de faire face à cette situation, la proposition de programmation actuelle des constructions de nouvelles salles de classes est la suivante :

1. Un renforcement du site scolaire de la Passerelle (horizon 2026) avec 12 nouvelles salles de classe.
2. La création d'un nouveau site scolaire dans le nouveau quartier « Gare-Lac » (horizon 2029) avec 21 nouvelles salles de classe.
3. Le manque de salles de classe pour le degré secondaire sans prise en compte du quartier « Gare-Lac » (8) devrait pouvoir être réglé dans un premier temps en libérant les 10 salles de classes réservées au degré primaire sur le site du collège Léon-Michaud dans le cadre de l'inventaire réalisé, diminuant d'autant les salles à disposition du primaire.
4. Le maintien du pavillon sur le site des 4-Marronniers jusqu'à 2030.

³ On peut noter une différence d'une classe entre les besoins du degré primaire sans et avec la prise en compte du quartier « Gare-Lac » (191 classes sans « Gare-Lac » + 16 classes avec « Gare-Lac » = 207 et non pas 206). Elle s'explique par le fait qu'un certain nombre d'enfants en âge de scolarité ne seront pas scolarisés dans le système d'éducation publique, mais dans des écoles privées ou à domicile, diminuant ainsi légèrement le besoin.

c) Le besoin en salles multi-usages et/ou de dégagement

L'étude montre que les quatre établissements scolaires disposent des salles multi-usages et de dégagement nécessaires à moyen comme à long terme dans le cadre du scénario de croissance de population sans tenir compte du quartier « Gare-Lac ». Ce constat doit cependant être mis en perspective avec l'évolution de l'organisation scolaire en général, en particulier la mise en œuvre du concept 360 (école inclusive) et l'éducation au numérique. Il est en effet difficile de définir à long terme les besoins en tels types de salles. L'école évolue, souvent elle se complexifie pour faire face à de nouveaux défis, et cela a généralement comme conséquence un besoin additionnel en locaux. Les besoins en locaux pour le concept 360 ou l'éducation numérique n'ont été inclus que très partiellement par la DGEO dans le calcul des besoins, mais, au vu de ce qu'on observe, ce type de salle sera sans doute fortement sollicité à l'avenir. Avec la réalisation du quartier « Gare-Lac », il sera nécessaire, dans tous les cas, d'envisager de renforcer les salles multi-usages et/ou de dégagement aussi bien sur le potentiel nouveau site primaire dans le quartier « Gare-Lac » que pour le degré secondaire.

La programmation des salles multi-usages et/ou de dégagement :

Afin de faire face à cette situation, la proposition de la programmation des salles multi-usages et/ou de dégagement est la suivante :

1. Un renforcement sur le site du collège de la Passerelle avec deux nouvelles salles multi-usages et/ou de dégagement (horizon 2027).
2. L'intégration de 4 nouvelles salles multi-usages et/ou de dégagement sur le nouveau site scolaire dans le quartier « Gare-Lac » (horizon 2030).
3. En lien avec le renforcement des salles de classe pour le degré secondaire, la Municipalité va intégrer dans sa réflexion au sujet des travaux d'entretien la possibilité d'accroître le nombre de salle multi-usages et/ou de dégagement pour le degré secondaire.

d) Le besoin en salles de gymnastique et de rythmique

Les salles de gymnastique présentent le déficit le plus important au niveau des infrastructures scolaires et ce, malgré l'apport récent d'une salle de gymnastique au centre-ville et d'une salle triple au collège des Rives. Pour les établissements primaires, le déficit actuel est de 3 salles de gymnastique. Avec l'accroissement de la population d'ici à 2030 et la construction du quartier « Gare-Lac », ce déficit se creusera, avec un besoin supplémentaire de 3 salles de gymnastique, dont 2 pour le nouveau quartier « Gare-Lac ». Le besoin est ainsi estimé à 6 salles de gymnastique.

Programmation des salles de gymnastique :

Afin de faire face à ce manque, 3 nouvelles salles d'activité physique (1 salle double VD4 et 1 salle de rythmique) sont prévues sur le site du collège de la Passerelle (horizon 2027) et 3 salles d'activité physique (1 salle double VD4 et 1 salle de rythmique) dans le quartier « Gare-Lac » (horizon 2030).

e) Autres types de locaux

En ce qui concerne les autres besoins en locaux (direction, salles des maîtres, économat, préaux et autres locaux PPLS), les locaux actuels couvrent généralement les besoins et pourront être adaptés à la croissance du nombre d'élèves avec les nouvelles constructions scolaires.

1.4 Pilotage de la planification scolaire

Etant donné que de nombreux paramètres influencent la planification scolaire au sein de l'Entente scolaire d'Yverdon-les-Bains et région, il est presque certain que la réalité ne va pas évoluer comme la prévision.

Premièrement, il est en effet fort probable que le nombre d'enfants scolarisables ne suive pas exactement le scénario retenu par la Municipalité. Ainsi, les hypothèses en termes de taux fécondité ou de mortalité peuvent différer par rapport aux hypothèses de base, par exemple à la suite d'une pandémie ; le solde migratoire peut varier par rapport à ce qui avait été prévu en raison d'une mise à disposition de logements plus ou moins importante que prévu, en lien avec une conjoncture économique plus ou moins favorable. Ces facteurs influencent inmanquablement les choix de migration.

La planification scolaire peut, deuxièmement, être influencée par les besoins des écoles en locaux et/ou en infrastructures qui diffèrent de ce qui avait été prévu. Comme mentionné précédemment, les besoins en locaux pour la mise en œuvre du concept 360 ou l'éducation numérique ne sont intégrés que très partiellement dans les demandes de la DGEO en lien avec la planification scolaire. Il est donc possible qu'on se retrouve un jour face à une pénurie de locaux, même s'il n'y a pas plus d'élèves.

La planification scolaire peut finalement être influencée par une utilisation non conforme des locaux scolaires, différant de ce qui était prévu. Il est donc important de s'assurer que l'utilisation effective des salles scolaires est conforme à la planification scolaire et ainsi de pouvoir prévoir les besoins futurs en espaces et analyser les écarts.

Sur la base de ces éléments, il est prévu de réaliser une mise à jour annuelle de la planification scolaire, afin de pouvoir suivre à intervalle régulier l'évolution du nombre d'élèves scolarisables, les modifications des besoins des écoles en termes de locaux et d'infrastructures scolaire et détecter d'éventuelles utilisations de locaux scolaires qui ne correspondraient pas à ce qui est prévu.

Il est également envisagé de mettre à jour les projections démographiques retenues afin de s'assurer que le scénario retenu est toujours valable. Dans ce cadre, il n'apparaît dès lors pas pertinent pour la Municipalité de mettre sur pied un plan directeur de la planification scolaire, qui nécessite une adaptation régulière aux différents paramètres susmentionnés.

1.5 Redéfinition des zones d'enclassement et création d'un troisième établissement primaire

L'étude montre également que dans la majorité des quartiers de la Ville, une pression plus forte est attendue à l'horizon 2030, en lien avec l'évolution du nombre d'enfants scolarisables. On observe cependant, sans prendre en compte le quartier « Gare-Lac », que le centre-ville

ainsi que les quartiers des Isles, de Pierre-de-Savoie et de Près-du-Canal seront les plus fortement impactés, du fait l'évolution naturelle du parc de logement et des familles en présence. Même si le secteur de la Passerelle est déjà et va continuer à être fortement impacté par la croissance démographique de la ville, il n'est pas possible de renforcer les sites scolaires en fonction de l'arrivée de nouveaux habitants. Les choix de localisation des bâtiments scolaires sont en effet aussi dépendants des disponibilités des terrains à bâtir et des possibilité d'extension. Afin de faire face à cette situation, un groupe de travail a été créé avec les directions de écoles et les représentants des autorités cantonales (en particulier la DGEO) afin de revoir les zones d'enclassement et ainsi de pouvoir anticiper au mieux les créations et suppressions de locaux scolaires. Cette révision des zones d'enclassement devra également anticiper la création d'un troisième établissement primaire. Les tailles actuelles des deux établissements primaires⁴ et leur croissance programmée rendent en effet indispensable la création d'un troisième établissement, dont les contours doivent encore être précisés dans le cadre de ce travail. En fonction de ces choix et de l'évolution démographique, il est possible que le pavillon des 4-Marronniers doive être maintenu jusqu'à la construction des bâtiments prévus sur le site de « Gare-Lac » ou qu'un renforcement de ce site doive être envisagé afin de faire face à la pression démographique dans cette partie de la Ville. Il est également prévu de revoir les zones d'enclassement pour le degré secondaire suite à la mise en service du collège des Rives. Il est fort probable que des améliorations puissent être apportées en prenant en compte l'augmentation planifiée du nombre d'élèves et la création d'un troisième établissement primaire.

1.6 Besoins en locaux parascolaires

En parallèle au travail réalisé sur la planification scolaire et l'évolution du nombre d'enfants scolarisables, la Commune a également mandaté la société MicroGis en 2019 pour faire une analyse plus spécifique sur les besoins parascolaires⁵. Il est en effet nécessaire d'envisager les nouveaux lieux d'accueil sur les sites scolaires afin de diminuer les contraintes organisationnelles en lien avec le transport des élèves et les frais de transport.

Cette analyse a été conduite sur la base de la mission principale des réseaux d'accueil de jour des enfants, à savoir : permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Pour ce faire, on a pris en compte les modèles d'activité des parents et des aires de recrutement scolaire des enfants. Tout comme pour la planification scolaire, les besoins en accueil parascolaire pour les enfants en âge de scolarité du futur quartier « Gare-Lac » ont été dimensionnés séparément.

L'analyse des besoins en accueil de jour des enfants en âge de scolarité, sur la base du Relevé structurel de l'Office fédéral de la statistique a permis de faire les constats suivants :

1. La présence d'un père ou d'une mère au foyer n'implique pas de besoin d'accueil dans une perspective de conciliation vie privée-vie professionnelle. Une telle situation touche 17% des enfants en âge de scolarité de moins de 12 ans. Ce taux tend à diminuer lorsque les enfants sont plus âgés, ce qui traduit un retour progressif du parent au foyer à une activité.

⁴ Établissement primaire Edmond-Gilliard (EPEG) : 1'570 élèves

Établissement primaire Pestalozzi (EPP) : 1'480 élèves

⁵ Cette étude comprenait une analyse de besoins préscolaires et parascolaires

2. Il ressort donc de ce premier constat que 83% des enfants ont recours à une forme de garde de jour.
3. La considération du taux d'activité des parents selon plusieurs modèles (famille monoparentale, père travaillant à temps complet et mère à temps partiel père et mère à temps complet ou encore père et mère à temps partiel) met en évidence une demande de 2.46 jours par semaine et par enfant. Cette valeur est inférieure à la moyenne cantonale, qui se situe à 2.57 jours. De plus, cette valeur semble progresser avec l'âge des enfants, qui est de 2.42 jours chez les enfants de 4 à 7 ans (1-4P) et monter à 2.52 jours pour les enfants de 8 à 11 ans (5-8P). Dans le cas de l'Entente scolaire, ceci est lié principalement à une augmentation des besoins des familles monoparentales. En tenant compte de ces demandes partielles pour une semaine de 5 jours, il est possible d'en déduire la part d'équivalent-enfant à couvrir. Dans le cas de l'Entente scolaire, la considération des modèles et des taux d'activités des parents permet de « comprimer » la demande et ainsi la faire passer de 83% à 49% des enfants.
4. Il a également été prévu d'intégrer la notion de tissu familial (réseau familial local, grands-parents, etc.) au besoin de garde identifié, et ainsi de prendre en compte séparément la garde non-institutionnelle. La prise en compte du tissu familial par la présence théorique de parents au sens large a donc permis de réduire encore la demande de garde à sa part institutionnelle. Dans le cas de l'Entente scolaire, on observe que la prise en compte de ce paramètre permet de faire baisser le besoin de 49% à 36% des enfants.
5. L'analyse de l'évolution temporelle des besoins met en évidence un accroissement des besoins de l'ordre de 1.73% par année. Cette croissance est liée pour sa plus grande part à la croissance démographique mise en évidence précédemment (86%) et pour le reste à l'évolution des comportements d'activité au sein des familles (14%).

Cette série de constats a permis de quantifier le nombre « idéal » de places institutionnelles à fournir pour couvrir les besoins en accueil parascolaire pour la population de l'Entente scolaire intercommunale. Cette demande prend les contours suivants selon les âges :

- Pour les enfants de 4 à 7 ans (1-4P) : 520 places sont nécessaires pour couvrir le besoin d'accueil, dont 490 relèvent des écoles localisées à Yverdon-les-Bains. Dans le même temps, l'offre de places d'accueil se monte actuellement à 306 (216 en accueil collectif et 90 en accueil familial de jour) mises à disposition des élèves des classes 1-4P. Ce chiffre, confronté au besoin quantifié, met en évidence un manque de l'ordre de 214 places. Ce manque s'établira à 270 places en 2025 et à 311 places en 2030. Ceci met en évidence un besoin qui croît annuellement de 10 places.
- Pour les enfants de 8 à 11 ans (5-8P) : 420 places sont nécessaires pour le périmètre de l'Entente scolaire. Dans le même temps, l'offre en places d'accueil au sein de l'Entente scolaire se monte à 304 places (199 places d'accueil collectif en APEMS et restaurants scolaires et 105 places en accueil familial de jour). L'évolution pressentie des effectifs des enfants de 8 à 11 ans vient impacter le nombre de places manquantes, les faisant passer de 116 à ce jour, à 160 en 2025, puis 205 en 2030. Ceci met en évidence un besoin de places qui croît annuellement de 8 à 9 places.

Le futur quartier « Gare-Lac » a fait l'objet d'un dimensionnement spécifique : le nombre de places parascolaires est estimé à 115, soit 60 places pour les enfants de 4-7 ans et 55 places pour les enfants de 8-11 ans.

Analyse de la liste d'attente :

En parallèle à cette étude, la liste d'attente a été analysée à fin août 2021. Cette liste recense le nombre d'enfants entre 4-7 ans, respectivement 8-11 ans pour lesquels les parents ont demandé un accueil parascolaire en vue de la rentrée scolaire 2022/23 et pour lesquels le RéAjs n'a pas réussi à proposer un accueil correspondant à leurs besoins :

- Enfants entre 4-7 ans : 34 enfants sont restés sans solution d'accueil ; les parents de 22 enfants souhaitaient exclusivement un accueil en accueil collectif en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ; les parents de 12 enfants étaient prêts à considérer également un accueil familial de jour (maman de jour) ; parmi les 34 enfants mentionnés ci-dessus, 4 sont inscrits à des fins de socialisation.
- Enfants entre 8-11 ans : 12 enfants sont restés sans solutions d'accueil ; les parents de 8 enfants souhaitaient une place en accueil collectif en Accueil pour écolier en milieu scolaire (APEMS) exclusivement ; les parents de 4 enfants étaient prêts à considérer également un accueil familial de jour (maman de jour).

Une nouvelle analyse de la liste d'attente aura lieu en août 2022.

1.7 Plan de développement pour l'accueil de jour parascolaire

Au vu de l'analyse des besoins parascolaires et de l'analyse de la liste d'attente, la Municipalité a validé le plan de développement suivant pour l'accueil de jour parascolaire :

Année	Structure	Nb places	Remarques
2022	APEMS de la Place d'Armes	+ 9	Après négociation avec l'Office cantonal de l'accueil de jour des enfants, il a été possible d'augmenter la capacité d'accueil de cet APEMS sans ressources supplémentaire, et ce, en lien avec les nouvelles directives de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire qui permettent désormais, pour les enfants en âge d'APEMS, d'avoir un-e encadrant-e pour 15 enfants au lieu de 12 auparavant.
2022	UAPE Cygnes	+12	Augmentation de 12 places à l'UAPE des Cygnes avec l'utilisation des locaux du restaurant « L'Impro » qui a résilié le bail pour le 31 juillet 2022. Au vu du fait que les travaux nécessitent un changement d'affectation et une enquête publique, il ne sera pas possible d'ouvrir ces 12 places supplémentaires à la rentrée 2022. Une nouvelle date d'ouverture sera déterminée prochainement.
2023	UAPE de Fontenay	+12	Passage à 60 places. La surface actuelle permet cette augmentation, sous réserve d'installer un WC enfant supplémentaire selon les directives EIAP.

2023	UAPE de Chamblon	+12	Des discussions ont lieu avec la Municipalité de Chamblon pour augmenter la capacité d'accueil afin de répondre aux besoins des parents. Il apparaît très probable qu'une demande en ce sens soit faite.
2027	UAPE	+48	Construction d'une structure de 60 places sur le site du collège de la Passerelle dans la future nouvelle construction scolaire. La possibilité de transférer les 12 places de l'antenne des Bains est envisagée.
2027	APEMS Cheminet	+30	Pour la rentrée scolaire 2021, il a été possible de trouver une salle supplémentaire pour l'APEMS du Cheminet et passer ainsi de 24 à 30 places sans besoin de ressources supplémentaires et ce, en lien avec les nouvelles directives EIAP (idem APEMS Place d'Armes). La Municipalité propose d'agrandir encore cet APEMS pour passer à 60 places, en lien avec la planification scolaire qui prévoit de déplacer des classes situées au collège Léon-Michaud vers le site de Cheminet-Fontenay.
2027	APEMS des Isles	+24	Déménagement de l'APEMS sur le site du collège de la Passerelle dans la future nouvelle construction et augmentation à 45 places, sans besoin de ressources supplémentaires (idem APEMS de la Place d'Armes), avec une extension possible à 60 places en prévoyant dès le départ les espaces nécessaires.
	Total UAPE Total APEMS Total général	+84 +63 +147	
2030	UAPE-APEMS- Restaurant scolaire		A définir ultérieurement en lien avec la réalisation du quartier « Gare-Lac » et en fonction de l'évolution des besoins.

La mise en œuvre de ce plan de développement va permettre de réduire les besoins théoriques en accueil parascolaire, à l'horizon 2027, comme suit :

- Enfants de 4 à 7 ans : de 270 à 186 places manquantes (valeur 2025)
- Enfants de 8 à 11 ans : de 160 à 97 places manquantes (valeur 2025).

Il est également important de relever qu'il s'agit d'envisager une mise à disposition de surfaces et qu'il sera toujours possible d'adapter le personnel en fonction des besoins définis selon la liste d'attente. En d'autres termes, il est tout à fait possible d'avoir une structure parascolaire dont la surface permettrait de disposer de 60 places, mais dotée du personnel permettant d'accueillir 48 enfants.

En parallèle à cet effort, la Municipalité souhaite également développer l'accueil parascolaire en milieu familial. Un nouveau contrat de prestations a été signé en mars 2022 avec l'Association régionale d'action sociale (ARAS) ; il devrait permettre à la Ville d'influencer plus directement les décisions en termes de nombre de places pour ce type d'accueil.

2. Phase opérationnelle

Comme indiqué plus haut, le développement du quartier « Gare-Lac » va considérablement augmenter les besoins scolaires et parascolaires. Actuellement, il n'est pas encore possible de connaître d'une manière certaine l'avancement de ces projets, car aucun plan d'affectation n'a encore été soumis à l'enquête publique. Sur la base de ce constat, la Municipalité a travaillé sur deux temporalités, soit les besoins « sans » et « avec » la réalisation du quartier Gare-Lac.

Cette stratégie en deux temps permet de mieux répartir les investissements et de pas être bloqué si le calendrier de réalisation du quartier « Gare-Lac » devait être adapté. Ainsi, les besoins liés à l'évolution démographique de la commune et au développement du projet « Gare-Lac » pourront être consolidés par un monitoring annuel. L'actualisation de ces données permettra de démarrer les études le moment venu.

Les besoins ont donc été répartis en deux interventions distinctes, soit :

2.1 Les besoins sans le quartier « Gare-Lac », à prévoir d'ici à 2027 (objet du présent préavis)

- 14 salles pour le primaire (12 salles de classes et 2 salles de dégagement)
- 3 salles d'activité physique (1 salle de gym double VD4 et 1 salle de rythmique)
- 60 places APEMS avec accès indépendant, dont les 36 places de la structure des Isles
- 60 places UAPE avec accès indépendant, dont les 12 places de la structure des Bains
- Les locaux administratifs et techniques nécessaires
- La transformation des locaux de l'APEMS du Cheminet afin de passer de 30 à 60 places.

La Municipalité a retenu le site du collège de la Passerelle pour l'implantation des besoins de la planification scolaire dit « sans le projet Gare-Lac » d'ici à 2027.



Figure 1 : Hypothèse d'implantation sur le site du collège de la Passerelle

2.2 Les besoins pour le quartier « Gare-Lac » à prévoir d'ici à 2035.

L'emplacement exact nécessaire à la construction d'une école dans le quartier de « Gare-Lac » n'est pas encore défini. Cette implantation et la confirmation du programme se fera sur la base du développement des différents plans de quartiers. Le programme devra être affiné, mais il comprendra notamment :

- des salles pour le primaire et des salles de dégagement
- des salles d'activité physique et des salles de rythmique
- des places APEMS et/ou UAPE avec des accès indépendants
- des locaux administratifs et techniques
- une cantine scolaire avec un accès indépendant.

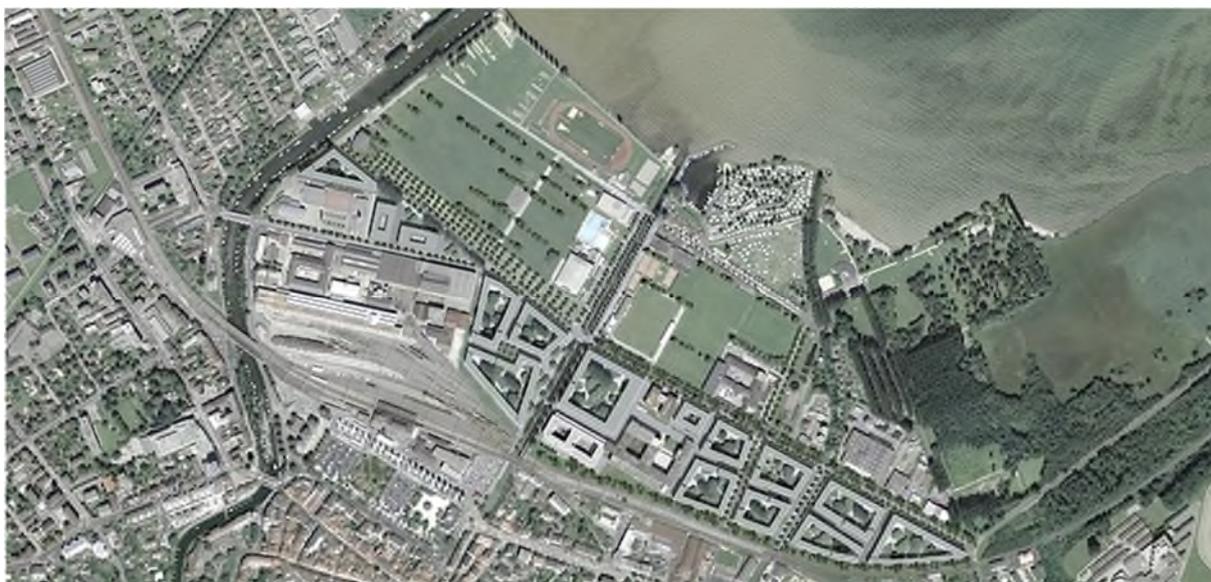


Figure 2 : Quartier « Gare-Lac »

3. Demande d'un crédit d'étude pour la réalisation d'une salle de gymnastique double et de locaux scolaires sur le site du collège de la Passerelle

3.1 Affectation du site

Le site de la future extension est inclus dans le plan de quartier « Venel-Buron ». Selon le projet de révision du plan d'affectation communal (PACom), il sera affecté en zone parapublique de forte densité (comme l'école existante).

La légalisation du plan d'affectation communal, qui est un document complexe portant sur l'ensemble de la commune, peut cependant prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Afin de se prémunir contre tout retard éventuel qui serait lié à la procédure de légalisation du PACom, une modification, dans un premier temps, du plan général d'affectation (PGA) existant sera prochainement engagée.

3.2 Phase préalable et développement du projet.

La réalisation des infrastructures scolaires sur le site du collège de la Passerelle a été structurée en trois étapes de projet distinctes :

1. L'étude de faisabilité, permettant de fonder une demande de crédit d'étude et de valider le programme.
2. Le développement, portant sur la sélection d'un projet, son élaboration jusqu'à l'obtention des autorisations de construire et la demande de crédit d'investissement.
3. La réalisation, portant sur la construction et la réception de l'ouvrage.

L'objectif du présent préavis est l'obtention d'un crédit d'étude qui doit permettre :

- de compléter le dossier de faisabilité avec différents rapports d'impacts ;
- de financer un concours d'architecture (phase SIA 4.22) ;
- de développer les phases d'avant-projet et de projet (phase SIA 4.31 à 4.32) ;
- d'obtenir les autorisations de construire (phase SIA 4.33) ;
- de financer les appels d'offres et d'obtenir des propositions d'adjudications ;
- de disposer des informations nécessaires pour fonder un préavis portant sur une demande de crédit d'investissement.

3.3 Concours d'architecture et marchés de construction

La Ville d'Yverdon-les-Bains est soumise à la réglementation applicable en matière de marchés publics, en particulier à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Au vu des coûts estimés (voir ci-dessous 4.1) les prestations de service (mandataires) et les marchés de construction seront également soumis aux accords et traités internationaux.

Il est donc important d'anticiper ces procédures. En l'état, la Municipalité envisage les démarches suivantes :

- l'organisation d'un concours d'architecture en procédure sélective. L'objectif est de sélectionner 4 à 6 groupements de bureaux (architectes et ingénieurs) en fonction de critères d'aptitude. Ce choix est justifié par la volonté de développer un projet exemplaire en terme de durabilité et de pouvoir compter sur des bureaux ayant une grande expertise en la matière.
- l'organisation d'un appel d'offre en entreprise générale (EG). L'objectif est de pouvoir sélectionner un seul et unique répondant concernant le suivi des coûts et des délais.

3.4 Pour-cent culturel

Conformément au règlement sur l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux, un concours sera organisé pour la mise en place d'une œuvre d'art. Ce concours sera coordonné avec l'attribution du concours d'architecture, afin de permettre aux lauréats de travailler de concert.

A cet égard, la Municipalité envisage de sélectionner 4 à 6 artistes professionnel·les, reconnu·es pour leur pratique et avec une expérience avérée en matière d'art public. Le montant réservé pour l'intervention artistique est de CHF 175'000.-. Le crédit d'étude inclut à cet effet CHF 25'000.- destinés aux frais d'organisation du concours et à la phase de

Pour le bâtiment scolaire, la référence concernant les coûts aux m² et m³ SIA est le pavillon scolaire des Isles, portant sur la réalisation de 6 salles de classe pour une surface 1'300 m² et un volume de 5'900 m³ SIA.

- Volume estimé de la construction future :	12'300 m ³	
- Surface estimée de la construction future :	3'700 m ²	
- Coût estimée de la construction future :	11'800'000.- CHF	
Coût total de l'opération :	23'150'000.- CHF	(+/- 20%)

Toujours sur la base des réalisations que la Commune a effectuées, il est possible de répartir le coût estimatif de l'opération par CFC et d'évaluer le volume des honoraires.

Montant total de l'opération	23'150'000	100.00%
Terrain	0	0.00%
Travaux préparatoires	1'041'750	4.50%
Bâtiment	17'825'500	77.00%
Equipements d'exploitation	810'250	3.50%
Aménagements extérieurs	694'500	3.00%
Frais secondaires	1'620'500	7.00%
Ameublement et décoration	1'157'500	5.00%

4.2 Montant du crédit d'étude

Le crédit d'étude porte sur le montant des prestations des mandataires (architectes et ingénieurs) jusqu'à l'obtention des soumissions. Les autres positions correspondent à des compléments d'étude de faisabilité, l'organisation du concours et les frais inhérents à tout projet.

Montant des frais d'études	3'065'885	13.24%
Travaux préparatoires		
10 Relevés, études géotechniques	20'835	0.09%
Honoraires études (phase 31/32/33/41)		
19 Honoraires CFC 1 (sur CFC 1)	104'000	10.00%
29 Honoraires CFC 2 (sur CFC 1 à 4)	1'958'200	10.00%
49 Honoraires CFC 4 (sur CFC 4)	69'450	10.00%
Frais secondaires		
50 Faisabilité et organisation concours	115'750	0.50%
50 Legalisation du terrain (PA)- Géomètre	80'000	
50 Frais de concours	347'250	1.50%
50 Frais secondaires et divers	347'250	1.50%
Ameublement et décoration		
98 Œuvres d'art (étude)	23'150	0.10%

Un montant de CHF 3'065'000.-, correspondant au montant du crédit d'étude demandé, est prévu à la ligne n° 3656 –"Salles de gym et classes Passerelle, études" du plan des investissements 2022-2031.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 632'920.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi de CHF 19'920.- et l'amortissement de CHF 613'000.-. La dépense sera amortie sur 5 ans.

5. Rapport sur le postulat PO21.03PO du 25 mars 2021 de M. le Conseiller communal Maximilien Bernhard

Au cours de la séance du Conseil communal du 25 mars 2021, Monsieur le Conseiller communal Maximilien Bernhard a déposé un postulat en invitant la Municipalité à produire un rapport contenant entre autres :

- Une analyse complète de la situation actuelle et future des effectifs scolaires ;
- Les besoins structurels, dans les quinze prochaines années, tels que la construction de nouveaux bâtiments scolaires, location éventuelle de salles de classes dans les communes voisines, etc.
- Les solutions à moyen/long terme permettant de faire face à la croissance constante du nombre d'élèves, incluant diverses hypothèses ;
- La mise à disposition de l'étude précitée aux membres du Conseil communal ;
- L'opportunité de créer un plan directeur scolaire d'établir une planification scolaire.
- Le texte de ce postulat figure en Annexe 2.

La Municipalité estime que les considérations contenues dans le présent préavis, ainsi que l'Annexe 1 de celui-ci, répondent au postulat. Le présent préavis fait dès lors office de rapport sur le postulat. La Municipalité demande au Conseil communal d'en prendre acte.

6. Conclusion

Afin de pouvoir répondre à l'accroissement de la population et aux besoins de la planification scolaire, la Ville d'Yverdon-les-Bains doit investir dans de nouvelles infrastructures et combler son retard en termes d'équipements sportifs. Le crédit d'étude sollicité permettra de financer le premier volet de la planification scolaire 2020-2035 telle que figurée en Annexe 1.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires pour la construction d'une salle de gymnastique double et de locaux scolaires sur le site du collège de la Passerelle

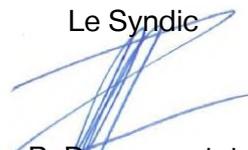
Article 2: Un crédit d'étude de CHF 3'065'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.933900.22 « Crédit d'étude extension collège de la Passerelle », et amortie en 5 ans.

Article 4: Le Conseil communal prend acte de la planification scolaire et parascolaire 2020-2030 de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Article 5 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO21.03PO du 25 mars 2021 de M. le Conseiller communal Maximilien Bernhard relatif à la planification scolaire yverdonnoise.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

P. Dessemontet



La Secrétaire adjointe

A. Rizzoli

Annexe 1 : Planification scolaire et parascolaire, Rapport d'étude MicroGIS SA, octobre 2020

Annexe 2 : Postulat PO 21.03 de M. le Conseiller communal Maximilien Bernhard

Délégués de la Municipalité :

- Mme Brenda Tuosto, suppléante du municipal en charge des bâtiments et
- M. Jean-Claude Ruchet, municipal en charge de la jeunesse et de la cohésion sociale



RAPPORT D'ETUDE : PLANIFICATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

Ville d'Yverdon-les-Bains - Service jeunesse et cohésion sociale

de MicroGIS SA
statut Envoyé le 01/10/2020
pour Ville d'Yverdon-les-Bains - Service jeunesse et cohésion sociale
M. Pierre-André Junod, Chef de service
pierre-andre.junod@yverdon-les-bains.ch
Rue de Neuchâtel 2
1400 Yverdon-les-Bains

Lieu & date Saint-Sulpice, le 01/10/2020

Contacts Abram Pointet | directeur
Email : abram.pointet@microgis.ch
Tél: +41 21 691 77 17

CONTEXTE

En matière d'organisation scolaire, la ville d'Yverdon-les-Bains est actuellement confrontée à des choix qui orienteront le développement du secteur de la scolarité obligatoire, ainsi que celui du parascolaire, pour une génération. Yverdon-les-Bains doit en effet construire, désaffecter ou rénover une grande partie de son patrimoine scolaire, et pour ce faire elle dispose de plusieurs orientations possibles.

Afin de prendre les meilleures décisions possibles dans ce contexte, la ville d'Yverdon-les-Bains a choisi de se munir d'un diagnostic chiffré, afin de mieux mesurer l'ampleur des besoins et leur déploiement dans le temps, de manière à pouvoir ensuite ajuster sa politique de la manière la plus optimale. Cela permet en sus de confronter les visions des différents acteurs de la problématique scolaire que sont les écoles, le Service de l'urbanisme, le Service des bâtiments et le Service Jeunesse et cohésion sociale.

INTRODUCTION

Le Service jeunesse et cohésion sociale de la ville d'Yverdon-les-Bains a conduit l'étude en question dont les principaux volets sont rappelés ci-dessous. L'étude a impliqué plusieurs acteurs de la planification scolaire que sont les Services jeunesse et cohésion sociale, de l'urbanisme et des bâtiments de la ville, Statistique Vaud, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et les directions des écoles.

Un premier volet de l'étude correspond à la mise en place de scénarios de démographie scolaire sur la période 2016-2040. Cette étape a relevé des compétences de Statistique Vaud qui a fourni des projections détaillées à l'échelle de l'Entente scolaire (communes de Champvent, Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Method, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Yverdon-les-Bains) et de la commune d'Yverdon-les-Bains. Cette première partie a été complétée par une analyse géographique de la distribution des effectifs projetés par MicroGIS. Elle a permis de discriminer les effectifs par volée, pour les horizons 2020, 2025, 2030, 2035 et 2040. En marge, plusieurs projets urbains d'envergure dont la réalisation reste difficile à situer dans le temps ont fait l'objet d'un dimensionnement en termes de démographie scolaire. Ceci doit permettre d'en évaluer l'impact le jour où leur réalisation se préciserait.

Un deuxième volet d'analyse a eu pour objectif d'identifier, de quantifier et de localiser des besoins en locaux (salles de classe, salles de dégagement, salles de gym et de rythmique, espace de direction, salles des maîtres, économat, préaux et locaux PPLS) par volée et par quartier. Cette étape, menée par les directions des écoles et la Direction générale de l'enseignement obligatoire, a permis de procéder dans un premier temps aux attributions d'effectifs aux différents sites scolaires de la Ville, d'établir des scénarios d'enclassement et d'en déduire les besoins en locaux. Dans la foulée, une comparaison de ces besoins avec les infrastructures à disposition a été opérée. Cette comparaison s'appuie notamment sur le recensement systématique des locaux scolaires pratiqué par le Service des bâtiments de la Ville. Les structures existantes ou récentes telles que le collège des Rives ainsi que les attentes des écoles ont été intégrées aux différents scénarios d'utilisation et de développement du patrimoine scolaire. Les scénarios de développement intègrent également le retrait de 4 salles de classe sur le site des Casernes, la transformation de 4 salles de classe en UAPE sur le site de Fontenay et la suppression de 6 salles (5 classes et 1 salle de dégagement) du pavillon du site de Quatre-Marronniers.

En complément, un troisième volet a porté sur une analyse des besoins parascolaires. Celle-ci a été menée dans le but de cerner les manques en places d'accueil et les possibilités d'intégration dans le système actuel.

Le présent rapport reprend la trame d'étude en trois volets pour rendre compte en premier lieu des enjeux liés à la croissance démographique et leur localisation dans le temps comme dans l'espace de la Ville et de l'Entente. Dans un second temps, les contours du scénario de besoin retenu d'entente avec les différents acteurs de la planification scolaire sont détaillés. Toujours dans ce même temps, les contours de l'offre sont esquissés au travers d'une lecture critique des ressources infrastructurelles à disposition et les éventuelles modifications à apporter. Ces

éléments d'offre et de demande établis, l'analyse porte sur leur confrontation dans le but d'identifier les enjeux et les échéances qui leurs sont associées. Une attention particulière est donnée aux besoins en salles de classe et salles de gymnastique, étant donné qu'il s'agit des enjeux principaux de la planification scolaire pour ces prochaines années. Finalement, une lecture des besoins en accueil parascolaire est proposée, lesquels découlent tant des besoins de conciliation de la vie privée et professionnelle des parents que de l'articulation de l'école dans la ville et l'Entente. Les besoins identifiés sont par la suite confrontés aux ressources à disposition dans le but d'établir une stratégie de développement des infrastructures d'accueil.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Les projections de population pour les périmètres de la ville d'Yverdon-les-Bains et de l'Entente ont été établies par Statistique Vaud selon différents scénarios de réalisation des potentiels de développement urbains, en particulier sur le territoire de la Ville. Pour rappel, les communes de Champvent, Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Mathod, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Yverdon-les-Bains composent l'Entente scolaire intercommunale. Les projections démographiques établies sur les deux périmètres mentionnés sont déclinées en 4 scénarios. Les composantes de démographie naturelle (fertilité et mortalité) sont fixes entre les scénarios. Seule la composante de migration nette varie. Le solde migratoire retenu est toujours positif pour le périmètre. La justification des variations de solde migratoire repose sur la considération à des degrés divers du taux de réalisation des projets urbains en ville d'Yverdon-les-Bains et dans les communes alentours. Les impacts en matière de démographie des taux de réalisation des projets urbains pour le périmètre d'Yverdon-les-Bains ont été établis d'entente avec le Service de l'urbanisme. Les contours et effets des scénarios en question sont au niveau des communes de l'Entente scolaire :

1. Un **scénario de base** qui considère un taux de **réalisation de 0%** des projets et fait évoluer la population avec un apport migratoire restreint à 135 respectivement 100 personnes par année pour le périmètre de l'Entente et celui de la ville d'Yverdon-les-Bains. Ce scénario 0% de réalisation implique néanmoins une évolution importante de la population (**34'250** en 2020, **36'650** en 2030 puis **38'350** en 2040) et donc du nombre d'enfants en âge de scolarité à l'horizon 2030 (**4'150** en 2020 puis **4'650** en 2030 à l'échelle de l'Entente) pour entamer une baisse par la suite (**4'350** en 2040). On note également une légère baisse du poids de la Ville dans l'Entente passant de 89% en 2020, à 88% en 2030 puis à 86% des enfants en 2040. Peu réaliste, ce scénario permet néanmoins de dresser le portrait d'une évolution « plancher » en dessous de laquelle il reste peu probable de descendre.
2. Un **scénario de réalisation à 20%** des projets urbains qui considère un solde migratoire plus élevé à 250 respectivement 215 personnes par année. Le scénario 20% de réalisation implique une évolution d'autant plus importante de la population (**34'700** en 2020, **38'500** en 2030 puis **41'700** en 2040) et donc du nombre d'enfants en âge de scolarité à l'horizon 2030 (**4'200** en 2020 puis **5'000** en 2030) pour se stabiliser par la suite (**5'000** en 2040). Du point de vue démographique les projets urbains ont un effet double, à savoir faire croître plus rapidement la population scolaire et la maintenir à un niveau élevé. Le poids de la Ville dans l'Entente reste stable à 89%.
3. Un **scénario de réalisation à 40%** des projets qui considère un solde migratoire à 365 respectivement 330 personnes par année. Le scénario 40% de réalisation implique une évolution très rapide de la population (**35'200** en 2020, **40'350** en 2030 puis **45'100** en 2040) et donc du nombre d'enfants en âge de scolarité à l'horizon 2030 (**4'300** en 2020 puis **5'350** en 2040) après quoi la croissance se ralentit sans pour autant disparaître (**5'650** en 2040). On note que le poids de la Ville reste majoritairement stable à 89% avec un léger renforcement à 90% en 2040.

4. Un **scénario de réalisation à 60%** des projets qui considère un solde migratoire à 480 respectivement 445 personnes par année. Le scénario 60% de réalisation implique une croissance forte et rapide de la population (**35'700** en 2020, **42'200** en 2030 puis **48'500** en 2040) et donc du nombre d'enfants en âge de scolarité à l'horizon 2030 (**4'350** en 2020 puis **5'750** en 2030). Cette croissance perdure par la suite pour atteindre **6'250** enfants dans l'Entente en 2040. Le poids de la Ville montre une légère hausse passant de 89% à 91%

Le choix d'un scénario pour la planification scolaire s'est fait d'entente avec les acteurs du développement urbain de la Ville d'Yverdon-les-Bains tenant compte des délais et probabilités de réalisation des différents projets urbains identifiés. Le **scénario de réalisation à 20%** a été identifié comme étant le plus probable dans le contexte de développement observé. Le solde migratoire positif de 250 personnes supplémentaires chaque année correspond à la moyenne enregistrée ces dernières années sur le périmètre de l'Entente et semble vraisemblable.

Il est à noter que depuis fin 2017, on note un ralentissement de la croissance yverdonnoise, voire une stagnation, en lien notamment avec celui de la mise sur le marché de nouveaux logements. Toutefois, on observe que la part de la population scolarisable au sein de la population totale ne cesse d'augmenter. En sus, il n'est pas impossible que ce choix soit dans un futur plus ou moins proche désavoué en raison de l'avancée par à-coups des projets urbains. A cet effet, les grands projets potentiels, qui auraient pour effet de faire dépasser les 20% de réalisation, sont identifiés et font l'objet d'une quantification de l'impact en termes d'effectifs scolaires (voir encadré plus-bas).

En résumé, le scénario retenu implique une croissance de la population des communes du périmètre de l'Entente qui fait passer les effectifs en âge de scolarité de 3'850 enfants en 2016 à 5'000 enfants en 2030. Dans le même temps, les effectifs d'enfants scolarisables à Yverdon-les-Bains passent de 3'400 à 4'400, soit 1'000 élèves de plus pour une croissance de 30% en 15 ans. Dans les deux cas, Entente et Ville, la démographie scolaire se stabilise à l'horizon 2040. Relevons également que la part de la ville dans l'Entente reste stable et correspond à 89% des enfants.

Sur la base des projections démographiques globales à l'échelle de l'Entente et de la ville d'Yverdon-les-Bains, une redistribution des effectifs projetés par âge dans les communes et dans les quartiers de la Ville a été opérée. Cette redistribution des effectifs projetés s'appuie sur un modèle structurel de base pour la répartition des enfants en âge de scolarité ; modèle qui est décliné selon trois horizons :

- **A court terme (horizon 2020)**, la distribution des effectifs repose principalement sur la localisation des effectifs actuels et considérant l'évolution récente du parc de logements ;
- **A moyen terme (horizon 2025)**, cette distribution s'appuie tant sur les effectifs localisés à court terme que sur la libération progressive de logements de par l'évolution démographique de la population. Viennent s'ajouter à cela les éventuels projets identifiés selon les scénarios de réalisation considérés ;
- **A long terme (horizon 2030)**, la distribution des effectifs repose sur les effectifs localisés à moyen terme, sur la libération progressive à long terme de logements et les éventuels projets urbains.

Ceci permet d'obtenir les effectifs par âge et par quartier pour la Ville / par secteur pour le reste de l'Entente dans le but d'identifier les zones sous pression ainsi que les effets des projets identifiés selon le taux de réalisation adopté. La distribution des effectifs projetés dans le périmètre de l'Entente pour le scénario adopté (20% de réalisation) sert de référence. L'évolution différenciée des quartiers scolaires et des groupes de communes de l'Entente est mise en évidence dans le tableau suivant.

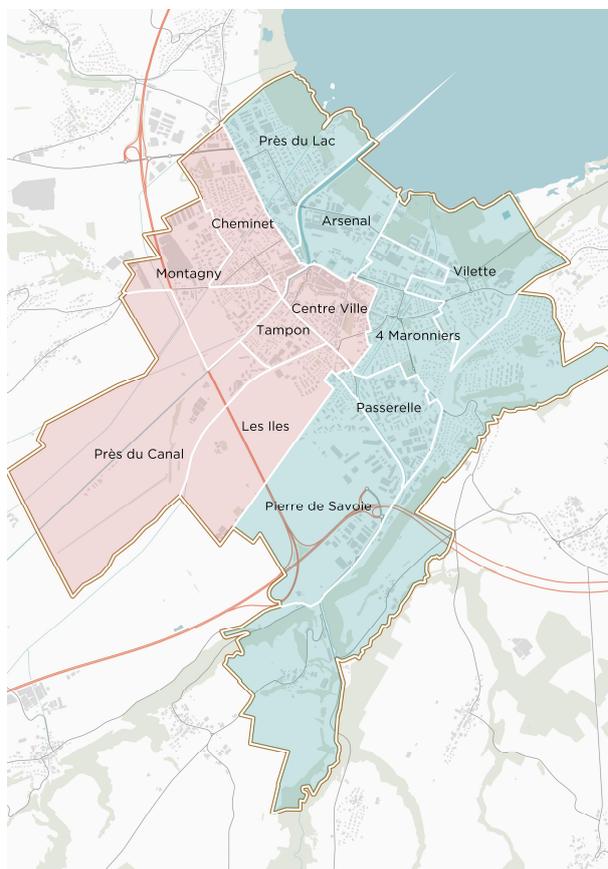
	2016	2020	2025	2030
Total				
4 Maronniers	554	595	639	671
Centre Ville	250	282	326	357
Cheminet	464	505	530	549
Les Iles	134	143	166	185
Montagny	367	400	418	431
Passerelle	364	393	409	421
Pierre de Savoie	230	259	277	290
Près du Canal	158	179	301	388
Près du Lac	324	352	377	396
Tampon	131	178	217	243
Vilette	428	453	472	489
CommunesNO	297	303	386	425
CommunesSE	145	148	140	155

	2020	2025	2030
	7%	15%	21%
	13%	30%	43%
	9%	14%	18%
	7%	24%	38%
	9%	14%	17%
	8%	12%	16%
	13%	20%	26%
	13%	91%	146%
	9%	16%	22%
	36%	66%	85%
	6%	10%	14%
	2%	30%	43%
	2%	-3%	7%

Distribution des effectifs par quartier/secteur et leur évolution quinquennale. Le centre du tableau présente les nombres d'enfants alors que la partie de droite indique les taux de croissance avec l'année 2016 comme référence.

Si la majorité des quartiers vont ressentir une pression plus forte à l'horizon 2030, on observe par ailleurs que le **centre-ville**, **les Isles**, **Pierre de Savoie** et **Près-du-Canal** seront plus fortement impactés du fait de l'évolution naturelle du parc de logement et des familles en présence.

Deux secteurs se distinguent de manière significative. La **zone tampon** du centre présente une pression encore bien supérieure du fait de la conjonction d'un nombre très important d'enfants en bas âge et de personnes âgées. Le secteur de **Près-du-Canal** voit quant à lui sa croissance largement soutenue par la considération de projets urbains sur son périmètre.



Répartition des quartiers scolaires dans les aires de recrutement principales des deux établissements primaires. L'établissement primaire Edmond Gilliard est en bleu et celui de Pestalozzi en rose.

Projet hors 20% de réalisation : Gare-Lac

En marge des projections établies avec une croissance liée à la réalisation de 20% du potentiel, le projet futur de Gare-Lac a fait l'objet d'une évaluation de l'impact en termes d'effectifs scolaire. Il apparaît que l'apport de 3700 à 3800 nouveaux habitants impliquerait la venue de 450 nouveaux élèves à diluer sur les 11 années de scolarité, soit l'équivalent de 2 classes par niveau.

Rappelons que selon l'analyse de la migration récente l'impact serait dans un premier temps plus fort pour les premiers cycles avant de s'harmoniser. Un tel apport d'élèves dans le système des Etablissements scolaires yverdonnois impliquerait forcément la mise à niveau des infrastructures, voire l'introduction d'un établissement primaire supplémentaires (voir stratégie de développement). En termes d'impact sur les sites existants, on observe qu'à terme l'introduction du quartier de Gare-Lac imposerait 6 classes supplémentaires sur les Etablissements secondaires de la Ville ce que les infrastructures sont à même d'intégrer, avec quelques aménagements de territoires entre les deux Etablissements. Pour le primaire, cela signifie 16 classes à pourvoir.

De fait, deux scénarios de développement sont présentés par la suite, le premier ne tenant pas compte du projet Gare-Lac et le second l'intégrant.

BESOINS EN LOCAUX SCOLAIRES : SCENARIO 20% SANS GARE-LAC

Sur la base des projections d'effectifs (scénario 20% sans Gare-Lac) par âge unitaire localisées par quartier / commune et selon les jalons temporels retenus, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et les directions des Etablissements primaires et secondaires d'Yverdon-les-Bains ont établi une liste de locaux nécessaires. Cette liste se décline par volée selon les types d'affectation (salles de classe, salles de dégagement, salles multiusages, etc.) en identifiant a priori les sites retenus pour les localiser.

Dans le même temps, un recensement exhaustif des locaux de chaque site scolaire a été pratiqué par le Service des bâtiments de la Ville. Les ressources globales en infrastructures à disposition sont synthétisées dans le tableau ci-dessous (recensement des locaux 2020).

Constats généraux sur les besoins

De manière globale, on observe que selon les attributions d'effectifs initiales (appartenance d'un quartier scolaire à un établissement en particulier) les deux Etablissements primaires de Pestalozzi et d'Edmond Gilliard présentent des tailles, en nombre d'élèves de la ville, différentes. L'Etablissement primaire Edmond Gilliard (EPEG) atteint les 1'570 élèves contre 1'480 pour l'Etablissement primaire Pestalozzi (EPP) en 2020. Cette différence entre les tailles des deux établissements s'estompe à moyen terme sans pour autant disparaître avec 1'630 élèves pour le premier et 1'580 pour le second à l'horizon 2030. Dans le même temps, les effectifs des établissements secondaires passent de 1127 à 1348 élèves.

Disponibilité en locaux

Il ressort d'une première lecture de ces données que la répartition des locaux que l'Etablissement secondaire de Félice libère pour investir les nouveaux locaux du Collège des Rives implique un déséquilibre dans les locaux à disposition des deux Etablissements primaires. En effet, on recense 87 salles de classe au sein de l'Etablissement primaire Edmond Gilliard contre 106 pour l'Etablissement primaire Pestalozzi.

Rappelons ici que plusieurs infrastructures pourraient être soutirées à cet inventaire. Il s'agit de 4 salles de classe sur le site des Casernes, la transformation de 4 salles de classe en UAPE sur le site de Fontenay et la suppression de 6 salles (5 classes et 1 salle de dégagement du pavillon du site de Quatre-Marronniers. Dès lors les totaux par établissements passeraient à 82 salles de classes au sein de l'Etablissement primaire Edmond Gilliard contre 99 pour l'Etablissement primaire Pestalozzi. Dans le même temps, les travaux sur le site de Pestalozzi vont renforcer à terme ce déséquilibre par la transformation de salles spéciales en salles de classe.

Site	Salles		
	Classe	Multi-usage	Dégagement
Passerelle	22	6	4
Pierre-de-Savoie	4	0	3
Quatre-Marronniers	22	1	5
Villette	10	1	3
Prés-du-Lac	6	1	1
Place d'Armes	23	6	5
EPEG	87	15	21
Champvent	2	0	0
Chamblon	9	1	2
Fontenay	26	3	2
Cheminet	13	8	3
Montagny	7	1	1
Pré-du-Canal	6	0	1
Général-Guisan	2	0	1
Les Isles	6	1	3
Léon Michaud	10	0	0
Casernes	4	0	1
Jordils	8	1	3
Pestalozzi	13	8	2
EPP	106	23	19
Total primaire	193	38	40
Collège des Rives - ES	35	15	6
Léon Michaud - ES	37	17	7
Total secondaire	72	32	13
Grand total	265	70	53

Recensement des locaux des différents sites scolaires de l'entente (2018)

Il est intéressant de relever que le rapport entre les ressources des deux établissements est inversé en comparaison de celui identifié précédemment entre les effectifs de ces mêmes établissements. En résumé, il apparaît déjà à ce stade que la pression sera d'autant plus forte sur l'Etablissement primaire Edmond Gilliard qui doit composer avec plus d'élèves pour moins de classes, selon les attributions de quartiers et de locaux pressentis.

Sur la base de ce premier constat, un rééquilibrage des effectifs entre les deux Etablissements primaires a été discuté avec les directions d'Etablissement concernées. Le rééquilibrage en question a pris la forme d'un transfert d'une classe 1-2P à sa rentrée scolaire 2020 pour peu à peu transférer l'équivalent de 8 classes de l'Etablissement primaire Edmond Gilliard vers l'Etablissement primaire Pestalozzi.

Quantification des besoins en salles de classe à l'horizon 2030

A ce stade, une confrontation des besoins exprimés, tenant compte du rééquilibrage justifié ci-dessus, et des ressources à disposition a pu être opérée afin d'identifier dans quelle mesure les infrastructures actuelles permettent de répondre aux besoins des différents Etablissements et ce jusqu'à quand. De plus, en discussion avec le Service des bâtiments plusieurs infrastructures vétustes ont été identifiées, lesquelles devraient faire l'objet d'une réaffectation ou d'un abandon. Dans ce contexte, le site des Casernes et ses 4 salles de classe a rapidement été écarté des ressources disponibles. Toujours pour les mêmes raisons, le maintien des anciens pavillons du site des Quatre-Marronniers est également questionné.

Cette confrontation est rapportée dans les tableaux ci-dessous par Etablissement. Une première section chiffrée comptabilise les salles de classe à disposition selon l'inventaire mentionné. Une deuxième section synthétise les besoins exprimés par les directions des écoles selon les jalons temporels retenus. Finalement, une troisième section met en évidence la disponibilité (valeur positive) ou le manque (une valeur négative) de salles de classe en confrontant les besoins futurs aux ressources actuelles.

... pour l'Etablissement primaire Edmond Gilliard

Besoins salle de classes	Ressources	Besoins exprimés						Confrontation des besoins aux ressources				
		Selon inventaire Nombre	Actuel	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027
Passerelle	22	21	22	22	24	24	24	0	0	-2	-2	-2
Pierre-de-Savoie	4	4	4	4	4	4	4	0	0	0	0	0
Quatre-Marronniers	22	20	22	20	17	18	17	0	2	5	4	5
Vilette	10	10	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0
Prés-du-Lac	6	6	6	6	6	6	6	0	0	0	0	0
Place d'Armes	23	19	21	22	22	21	22	2	1	1	2	1
TOTAL EEG	87	80	85	84	83	83	83	2	3	4	4	4

La distribution des effectifs et la configuration des sites telles que relevées mettent en évidence une disponibilité de salles de classe globalement suffisante (87 salles disponibles contre un maximum nécessaire identifié à 85), signe d'une situation néanmoins tendue. Cette vision générale de l'Etablissement cache des spécificités locales qui doivent être relevées. Le site de Passerelle atteint ses limites à l'horizon 2025 avec un manque de salles de classes qui se stabilise à 2 salles. Dans le même temps, on observe que le report d'effectifs sur l'Etablissement primaire Pestalozzi permet de faire baisser à termes la pression sur le site des Quatre-Marronniers. Ceci permet à l'horizon 2025 de libérer le nombre de salles de classe nécessaire pour se départir des anciens pavillons du site (5 classes et 1 salle de dégagement).

... pour l'Etablissement primaire Pestalozzi

Besoins salle de classes Sites scolaires	Ressources Selon inventaire Nombre	Besoins exprimés						Confrontation des besoins aux ressources				
		Actuel	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Champvent	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0
Chamblon	9	8	7	9	9	10	10	2	0	0	-1	-1
Fontenay	26	16	23	24	25	23	22	3	2	1	3	4
Cheminet	13	12	11	11	12	15	17	2	2	1	-2	-4
Montagny	7	6	5	5	6	6	6	2	2	1	1	1
Pré-du-Canal	6	6	3	5	4	4	4	3	1	2	2	2
Général-Guisan	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0
Les Isles	6	6	6	6	6	6	6	0	0	0	0	0
Léon Michaud	11	8	9	9	9	10	11	2	2	2	1	0
Casernes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jordils	8	7	7	8	9	8	8	1	0	-1	0	0
Pestalozzi	13	8	11	13	19	26	26	2	0	-6	-13	-13
TOTAL EP	103	81	86	94	103	112	114	17	9	0	-9	-11

Dans une lecture d'ensemble de la pression sur l'Etablissement primaire Pestalozzi, on observe que les ressources actuelles en salles de classe (103, soit 107 salles moins les 4 salles des Casernes) couvrent largement les besoins exprimés jusqu'à l'horizon 2025. Si l'on tient compte également de 4 classes en moins du côté de Fontenay et d'une augmentation du nombre de classes à Pestalozzi par la conversion des combles alors ces conclusions restent valables. Toujours à l'horizon 2025, on observe déjà une pression en croissance sur le centre-ville avec des déficits d'infrastructures qui s'instaurent sur les sites voisins des Jordils et de Pestalozzi. En cela, l'apport de 6 classes comme mentionné ci-dessus est un plus. A plus long terme on observe que la pression en question creuse toujours plus l'écart entre les ressources à disposition et les besoins pour atteindre un peu plus de 10 salles de classes manquantes à l'horizon 2028, 8 si l'on tient compte des transformations sur Fontenay et Pestalozzi.

Relevons que dans les deux cas des établissements primaires un décalage important est observé entre le nombre de classes effectivement utilisées et la demande en classes planifiées. Cet écart ne se retrouve pourtant pas dans l'évolution observée des enfants dans le périmètre de l'entente.

... pour les Etablissements secondaires Léon Michaud et de Félice

Besoins salle de classes Sites scolaires	Ressources Selon inventaire Nombre	Besoins exprimés						Confrontation des besoins aux ressources				
		Actuel	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Collège des Rives - ES	35	32	34	34	35	34	35	1	1	0	1	0
Léon Michaud - ES	37	34	32	32	33	35	36	5	5	4	2	1

Relevons que la croissance des effectifs du secondaire, certes mesurée mais bien présente, va impliquer pour l'Etablissement secondaire Léon Michaud une reprise progressive des salles de classe allouées à l'Etablissement primaire Pestalozzi (10 salles de classe), renforçant d'autant la pression sur ce dernier.

Un travail d'évaluation détaillé des besoins en salles de dégagement, en salles spéciales et autres surfaces requises a été mené pour les quatre établissements et pour les mêmes horizons temporels. La synthèse de celui-ci se trouve en annexe du présent rapport.

A la lecture de ces évolutions des besoins des Etablissements primaires nous pouvons conclure que l'introduction d'un nouveau site, le Collège des Rives, a permis d'injecter un peu de mou dans un système scolaire globalement tendu. La marge de manœuvre reste cependant limitée à court et moyen termes. A l'horizon 2025, la pression sur le système scolaire redevient très importante et pourrait impliquer la mise à disposition de nouvelles infrastructures.

Quantification des besoins en salles autres que les salles de classe

En termes de salles complémentaires (salles de dégagement, salles de gymnastique, salles de rythmique, etc.) la confrontation des besoins à l'offre infrastructurelle fait ressortir les points suivants (voir le détail en annexes) :

- Les deux établissements primaires disposent des salles multi-usages nécessaire à moyen comme à long termes. Les établissements secondaires disposent quant à eux des salles spéciales nécessaires dans un scénario 20%. En revanche, la prise en compte du projet Gare-Lac vient contredire ce constat en renforçant les besoins.
- Les deux établissements primaires disposent de salles de dégagement en nombre pour couvrir les besoins à moyen comme à long termes. Du point de vue du secondaire, on observe que l'établissement secondaire de Felice dispose des salles de dégagement nécessaire sur son site du Collège des Rives tout comme l'établissement Léon Michaud qui trouve dans les salles de classe inoccupées 6 salles de dégagement à long terme.
- Les salles de gymnastique présentent le déficit le plus important au niveau des infrastructures scolaires. Cette situation persiste depuis plusieurs années et fait l'objet d'une dérogation de la part de la DGEO pour plusieurs classes qui n'ont que deux périodes de gymnastique (contre trois selon le plan d'étude) ou qui n'ont qu'une période de gymnastique et deux périodes dans un autres lieu (badminton, club sportif, dehors, etc). En résumé, pour les établissements primaires, le déficit actuel est de 3 salles de gymnastique. Avec l'accroissement de la population d'ici à 2030 et le quartier Gare-Lac, ce déficit sera bien évidemment renforcé avec un besoin supplémentaire de 3 salles de gymnastique, dont 2 pour le nouveau quartier de Gare-Lac. Ceci nous amène à 6 salles de gymnastique nécessaires.
- Les salles de rythmique couvrent à terme les besoins des établissements primaires notamment par l'apport au centre-ville de deux salles supplémentaires. Dans le cas particulier de la réalisation du projet Gare-Lac, on observe qu'une salle de rythmique supplémentaire serait nécessaire.

BESOINS EN LOCAUX SCOLAIRES : SCENARIO 20% AVEC GARE-LAC

Comme relevé précédemment, l'introduction du projet Gare-Lac dans la démographie yverdonnoise aura un impact sur les effectifs scolaires de l'ordre de 16 classes pour le primaire et de 6 classes pour le secondaire. Celles-ci vont impliquer une pression supplémentaire sur les infrastructures existantes. Ceci aura pour effet d'induire des changements dans le système actuel et dans une certaine mesure de précipiter le besoin de nouvelles constructions.

Du point de vue des primaires, le système actuel qui tend à la saturation à moyen terme (horizon 2025) ne sera clairement pas à même d'intégrer cette pression supplémentaire. A long terme, on observe que le besoin direct de salles de classes complémentaires sera de l'ordre de 25.

Du point de vue des secondaires, le système actuel est à l'équilibre si l'on tient compte du fait que les classes surnuméraires identifiées doivent permettre de pallier au manque de salles de dégagement. Toutefois cette situation ne permet pas d'intégrer les 6 classes supplémentaires en lien avec le projet Gare-Lac sans reprendre des salles de classe à l'Etablissement primaire Pestalozzi que ce dernier utilise sur le site de Léon

Michaud. Dès lors, le projet Gare-Lac aura un impact indirect sur le système primaire en imposant un besoin complémentaire de 6 classes à développer.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

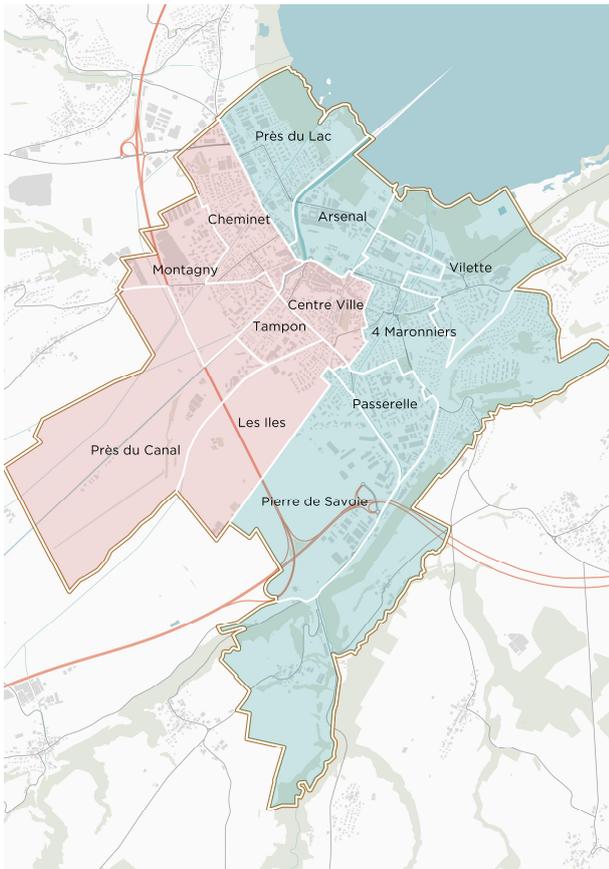
Tenant compte des constats posés précédemment selon lesquels :

- La pression sur les ressources scolaires à disposition va continuer de croître
- L'apport de nouvelles infrastructures en lien avec certains projets urbains majeurs
- Le double déséquilibre d'effectifs et d'infrastructures entre les deux établissements primaires
- La taille importante que ces mêmes établissements présentent déjà à ce jour

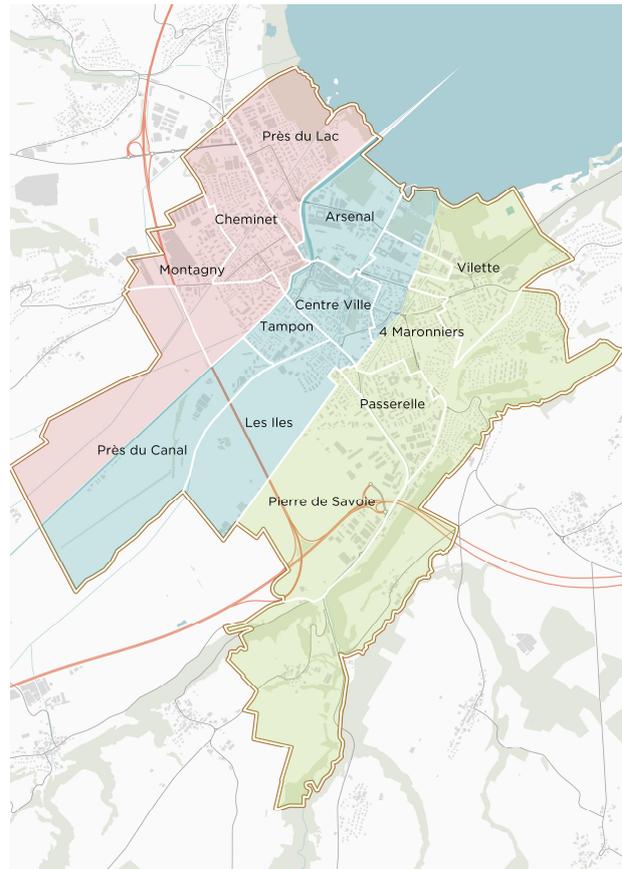
se pose la question de la création d'un troisième établissement primaire sur le périmètre de la ville.

Avec ou sans les grands projets urbains projetés sur la ville d'Yverdon-les-Bains, l'horizon 2025 concrétise un moment charnière à partir duquel la pression sur les infrastructures retrouverait un niveau très important avec un manque de ressources. Dès lors, l'injection de nouvelles ressources en termes de locaux pourrait par exemple être coordonnée avec la création d'un troisième établissement primaire et/ou avec l'émergence d'un nouvel ensemble urbain de taille à l'exemple du quartier futur de Gare-Lac.

L'articulation des deux établissements primaires actuels (voir carte ci-dessous) offre peu de possibilités différentes d'intégration d'un troisième établissement. L'option qui semble se dessiner comme la plus favorable est de l'intercaler entre les deux établissements existants (voir cartes).



Répartition des quartiers scolaires entre les aires de recrutement principales des deux établissements primaires. L'établissement primaire Edmond Gilliard est en bleu et celui de Pestalozzi en rose.



Scénario de répartition des aires de recrutement dans un schéma à trois établissements primaires. L'établissement du nord-ouest est mis en évidence en rose, celui du centre en bleu et celui du sud-est en vert.

Cette proposition de répartition des quartiers scolaires de la ville entre trois établissements implique peu de modification des quartiers en question. Le seul quartier à devoir être coupé et répartir ses effectifs sur deux établissements est le quartier des Quatre-Marronniers (les quartiers de Vilette et de Près-du-Canal présentent également une coupure sur la carte mais celle-ci n'implique qu'un voire aucun logement).

Une répartition des enfants dans les différents établissements aux horizons 2025 à 2035 selon le schéma cartographié ci-dessus met en évidence (voir tableaux ci-dessous) qu'avec ou sans le projet Gare-Lac l'objectif à la fois d'harmonisation des tailles des établissements et de diminution de leur taille serait atteint du moins partiellement. Toutefois sans le projet Gare-Lac l'établissement du centre atteindrait une taille plus modeste que les deux autres.

Sans Gare-Lac										
1-8H	Nombre d'enfants				Nombre de classes				Classes disponibles	
	2020	2025	2030	2035	2020	2025	2030	2035		
nord-ouest	1'138	1'266	1'313	1'313	nord-ouest	60	66	69	69	63
<i>dont communes NO</i>	217	290	309	309						
centre	745	940	1'040	1'040	centre	39	49	55	55	46
sud-est	1'179	1'244	1'286	1'286	sud-est	62	65	67	67	81
<i>dont communes SE</i>	106	105	112	112						
TOTAL	3'063	3'450	3'639	3'639	TOTAL	161	180	191	191	190 avec pavillons 185 sans pavillons
Besoins en salles de classes complémentaires										
						2020	2025	2030	2035	
TOTAL						-	-	6	6	

9-11H	Nombre d'enfants				Nombre de classes				Classes disponibles	
	2020	2025	2030	2035	2020	2025	2030	2035		
Total Entente	1'127	1'333	1'348	1'348	Total Entente	57	67	68	68	67
Besoins en salles de classes complémentaires										
						2020	2025	2030	2035	
TOTAL						-	-	1	1	

Projection (scénario 20% sans Gare-Lac) des effectifs d'enfants et leur traduction en salles de classes à moyen et long terme dans une répartition en trois établissements.
 Remarque : Les sites secondaires accueillent à ce jour également 6 classes de RAC ce qui amène le chiffre du nombre de classes de 57 à 63, et à terme à 74 classes d'où un manque de 7 classes à long terme.

De plus, la répartition des effectifs entre les trois établissements primaires modélisés et leur traduction en classes nécessaires permet d'identifier les besoins globaux de chacun des établissements. Confrontés aux ressources disponibles aujourd'hui, on observe que des modifications de limites des aires de recrutement seront certainement nécessaires. En effet l'établissement du nord-ouest devra être contraint pour mieux correspondre aux classes disponibles sur son périmètre. A l'inverse, certains effectifs supplémentaires devront être attachés à l'établissement du sud-est pour utiliser les classes à disposition. Finalement, l'établissement du centre, en particulier dans le cas de la réalisation du projet Gare-Lac, devrait voir sa capacité augmentée d'environ 25 classes, en d'autres termes impliquer la création d'un nouveau collège sur ce périmètre. Dans le même temps, une solution d'accueil pour les 6 classes de RAC devra être trouvée.

Avec Gare-Lac										
1-8H	Nombre d'enfants				Nombre de classes				Classes disponibles	
	2020	2025	2030	2035	2020	2025	2030	2035		
nord-ouest	1'138	1'266	1'313	1'313	nord-ouest	60	66	69	69	63
<i>dont communes NO</i>	217	290	309	309						
centre	745	1'139	1'299	1'334	centre	39	60	68	70	46
sud-est	1'179	1'244	1'286	1'286	sud-est	62	65	67	67	81
<i>dont communes SE</i>	106	105	112	112						
TOTAL	3'280	3'939	4'206	4'241	TOTAL	161	191	204	206	190 avec pavillons 185 sans pavillons
Besoins en salles de classes complémentaires										
						2020	2025	2030	2035	
TOTAL						-	6	19	21	

9-11H	Nombre d'enfants				Nombre de classes				Classes disponibles	
	2020	2025	2030	2035	2020	2025	2030	2035		
Total Entente	1'127	1'408	1'445	1'458	Total Entente	57	71	73	73	67
Besoins en salles de classes complémentaires										
						2020	2025	2030	2035	
TOTAL						-	4	6	6	

Projection (scénario 20% avec Gare-Lac) des effectifs d'enfants et leur traduction en salles de classes à moyen et long terme dans une répartition en trois établissements.
 Remarque : Les sites secondaires accueillent à ce jour également 6 classes de RAC ce qui amène le chiffre du nombre de classes de 57 à 63, et à terme à 79 classes d'où un manque de 12 classes à long terme.

Relevons que ces projections se basent sur une attribution des enfants à l'établissement dans lequel ils résident. Ce principe qui peut paraître évident est toutefois mis à mal dans la pratique pour plusieurs raisons. Une première raison est liée à une dérogation d'enclassement associée à une disponibilité de garde dans l'aire de recrutement d'un autre établissement. Une seconde raison est un déménagement au sein même de la ville entre deux aires de recrutement, lequel ne remet pas forcément en question l'enclassement des enfants, ou du moins pas directement. Une troisième raison est un échange temporaire entre les établissements d'enfants habitants à la frontière pour des raisons d'équilibrage des classes. Bien que dans une certaine mesure ces effets combinés s'annulent statistiquement, il n'en demeure pas moins que cette réalité implique des distorsions dans les effectifs en particulier au niveau des âges impliqués. Ceci explique les décalages que l'on peut enregistrer entre les projections par secteurs et les enclassements dans les établissements.

BESOINS PARASCOLAIRES

L'analyse des besoins parascolaires s'appuie sur trois composantes essentielles à leur bonne compréhension. Dans une optique de satisfaction de la demande en accueil de jour pour les enfants scolarisés en lien avec la conciliation de la vie professionnelle et privée, la première composante correspond aux modèles d'activité des parents. La deuxième composante correspond à la concentration des besoins qui découle de l'activité des parents du fait des aires de recrutement des élèves et leur distribution entre les différents sites scolaires. Notons que le périmètre adopté pour le dimensionnement des besoins est différent que celui précédemment utilisé. En effet, si pour l'analyse des besoins préscolaires le périmètre du RéAJY prenait tout son sens, dans le cas des besoins para-scolaire, le périmètre de l'Entente scolaire yverdonnoise est plus adapté. Ceci implique que les communes qui ne font pas partie de cette Entente, à savoir Ependes, Belmont, Suchy, Vuiteboeuf et Baulmes, ne sont pas intégrées dans les dimensionnements.

L'analyse des besoins en accueil de jour des enfants en âge de scolarité, sur la base du Relevé structurel de l'Office fédéral de la statistique, permet de faire les constats suivants.

1. La présence d'un père ou d'une mère au foyer n'implique pas de besoin d'accueil dans une perspective de conciliation vie privée – vie professionnelle. Une telle situation au sein de l'Entente touche **17% des enfants** en âge de scolarité de moins de 12 ans. Ce taux d'enfants sans besoin d'accueil tend à augmenter l'âge des enfants avançant. Ceci traduit un retour progressif du parent au foyer à une activité.
2. Par jeu de complément au total, il ressort de ce premier constat que **83% des enfants** ont recourt à une forme de garde de jour.
3. La considération des taux d'activité des parents selon plusieurs modèles (famille monoparentale, père à 100% et mère à n%, père et mère à 100% ou encore père et mère à n%) met en évidence une demande moyenne de 2.46 jours par semaine et par enfant. Cette valeur est inférieure à la moyenne cantonale qui se situe à 2.57. De plus, cette valeur semble progresser avec l'âge des enfants étant de 2.42 chez les 1P à 4P pour grimper à 2.52 chez les 5P à 8P. Ceci est dans le cas du périmètre de l'Entente principalement lié à une augmentation importante des besoins d'accueil au sein des familles monoparentales. Si l'on tient compte de ces demandes partielles pour une semaine de 5 jours, il est possible d'en déduire la part d'équivalent-enfant à couvrir. Dans le cas de l'Entente, la considération des modèles et des taux d'activité des parents permet de « comprimer » la demande et ainsi la faire passer de 83% à **49% des enfants**.
4. Pour pousser plus avant la réflexion sur le type de réponse à apporter à la demande identifiée, entre réponse institutionnelle ou non, il est intéressant d'intégrer la notion de tissu familial (réseau familial local, grands-parents, etc.). La prise en compte du tissu familial par la présence théorique de parents au sens large pour répondre à une part du besoin de garde permet de rabattre encore la demande à sa part institutionnelle. Dans le cas de l'Entente, on observe que ceci permet de se focaliser sur la demande institutionnelle qui dans le cas présent fait baisser la demande de 49% à **36% des enfants**. On observe également une hétérogénéité de cette valeur entre les différents quartiers scolaires de la ville et des communes de l'Entente. En résumé, l'ouverture d'une place au sein de l'entente permet de couvrir les besoins de 2.87 enfants, tous besoins confondus.
5. L'analyse de l'évolution temporelle des besoins met en évidence une croissance des besoins de l'ordre de **1.73% par an**, croissance qui est liée pour sa plus grande part à la croissance démographique (86%) et pour le reste à l'évolution des comportements d'activité au sein des familles (14%).

Cette série de constats nous permet de quantifier le nombre « idéal » de places institutionnelles à fournir pour couvrir les besoins d'accueil de la population scolaire de l'Entente. Cette demande prend les contours suivants selon les âges :

Pour les enfants de 4 à 7 ans, **520 places** sont nécessaires pour couvrir les besoins d'accueil dont 490 relèvent des écoles localisées dans la ville d'Yverdon-les-Bains. Dans le même temps, l'offre en places d'accueil dans les différentes structures de l'Entente se monte à fin 2018 à **246 places** (156 collectifs et 90 AFJ) mises à disposition des 1P à 4P dans les UAPE et AFJ. Ce chiffre, confronté au besoin quantifié, met en évidence un **manque de l'ordre de 274 places**. En l'état, 47% de la demande mentionnée ci-dessus sont couverts. **L'évolution pressentie des effectifs des 4 à 7 ans vient impacter le nombre de places manquantes le faisant passer de 274 à ce jour à 330 en 2025 puis 371 en 2030. Ceci met en évidence un besoin de places qui croît annuellement de 10 places.**

Si l'on se place dans une posture minimale qui consisterait à maintenir le niveau de prestation offert à ce jour, en termes de part de la demande couverte (47%), **44 places** doivent être ouvertes à l'horizon 2030 pour combler l'évolution démographique, à savoir environ 4 places par année. Relevons que si la pression en question est majoritairement localisée sur la ville d'Yverdon-les-Bains, la structure nécessaire à terme sur Chamblon devrait atteindre 21 places nécessaires.

De 8 à 11 ans, **420 places** sont nécessaires pour le périmètre de l'Entente. Dans le même temps, l'offre en places d'accueil dans les différentes structures du réseau au sein de l'Entente scolaire se monte à fin 2018 à **298 places** (193 collectifs tant APEMS que restaurant scolaire et 105 AFJ) disponibles pour les 5P à 8P dans les APEMS et AFJ. Le **manque de places se monte à 122 places**. En l'état, 71% de la demande sont couverts. **L'évolution pressentie des effectifs des 8 à 11 ans vient impacter le nombre de places manquantes le faisant passer de 122 à ce jour à 166 en 2025 puis 211 en 2030. Ceci met en évidence un besoin de places qui croît annuellement de 8 à 9 places.**

Si l'on se place dans une posture minimale, comme précédemment, **64 places** doivent être ouvertes à l'horizon 2030 pour combler l'évolution démographique, à savoir environ 6 places par année.

Projections démographiques scolaires et projet Gare-Lac

Les projections démographiques utilisées dans la présente évaluation des besoins à moyen et long termes reposent sur une hypothèse de taux de réalisation des projets urbains à hauteur de 20% du potentiel. Ce scénario écarte par définition certains grands projets urbains difficilement localisable dans le temps.

Dans le but de palier à ce problème, le projet de Gare-Lac à Yverdon-les-Bains a fait l'objet d'un dimensionnement spécifique. Pour le préscolaire, l'apport de 3'700 à 3'800 nouveaux habitants implique un nombre d'enfants de 4 à 11 ans de l'ordre de 320 auquel nous appliquons le taux 36% pour identifier les besoins en places d'accueil. Au final, le nombre de places parascolaires impliquées par le projet Gare-Lac est estimé à 115.

L'ouverture d'une UAPE de 48 places au 1^{er} janvier 2021 sur le site de Fontenay va permettre d'absorber une partie de la croissance de la population d'ici à 2030. Si aucune autre structure n'est créée il va manquer 16 places d'accueil en 2030 si le même niveau de prestations veut être maintenu. La construction du quartier de Gare Lac va nécessiter la création de 115 places parascolaires auxquelles pourraient s'ajouter des places additionnelles pour couvrir de la croissance de la population. Ce site scolaire devrait également prévoir une cantine scolaire afin de pouvoir accueillir les élèves qui souhaitent bénéficier de cette prestation.

ANNEXES

Quantification des besoins en salles multi-usages ou spéciales

Sur la base des enclassements pressentis et utilisés pour déduire les infrastructures nécessaires en termes de salles de classe ci-dessus, les besoins en salles multi-usages ou salles spéciales ont été déterminés par les directions des Etablissements et la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Les besoins en question sont synthétisés ci-dessous et confrontés aux ressources à disposition selon l'inventaire mentionné précédemment.

... pour l'Etablissement primaire Edmond Gilliard

Besoins salles multi-usages Sites scolaires	Ressources Selon inventaire Nombre	Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
		2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Passerelle	6	4	4	4	4	4	2	2	2	2	2
Pierre-de-Savoie	0	1	1	1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1
Quatre-Marronniers	1	2	2	2	2	2	-1	-1	-1	-1	-1
Vilette	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Prés-du-Lac	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Place d'Armes	6	7	7	7	7	7	-1	-1	-1	-1	-1
TOTAL EEG	15	16	16	16	16	16	-1	-1	-1	-1	-1

Selon la confrontation des besoins exprimés aux ressources recensées il apparaît que l'Etablissement est globalement sous-doté d'une salle. Ceci cache néanmoins une réalité plus contrastée avec un déficit réel de 3 salles localisé sur les sites de Pierre-de-Savoie, de Quatre-Marronniers et de la Place d'Armes. Le surplus identifié sur le site de la Passerelle peut difficilement être mis à profits des sites sous-dotés et c'est en cela que la situation montre à notre lecture un manque de deux salles. Dans une lecture site par site, nous relevons que

- le site de Pierre-de-Savoie ne dispose pas de salle multi-usages mais dispose de suffisamment de salles de dégagement dont une pourrait faire l'objet d'une réaffectation ;
- le site de la Place d'Armes manque de salle multi-usages mais dispose d'une salle de classe surnuméraire laquelle pourrait être réaffectée.

Relevons encore que les deux salles multi-usages surnuméraires de la Passerelle pourraient à terme être requalifiées en salles de classe dans le but de couvrir les besoins identifiés à l'horizon 2024/2025.

... pour l'Etablissement primaire Pestalozzi

Besoins salles multi-usages Sites scolaires	Ressources Selon inventaire Nombre	Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
		2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Champvent		1	1	1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1
Chamblon	1	2	2	2	2	2	-1	-1	-1	-1	-1
Fontenay	3	3	3	3	3	3	0	0	0	0	0
Cheminet	8	4	4	5	6	7	4	4	3	2	1
Montagny	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Pré-du-Canal	0	1	1	1	1	0	-1	-1	-1	-1	0
Général-Guisan	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	-1
Les Isles	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Léon Michaud	0	4	4	4	4	4	-4	-4	-4	-4	-4
Casernes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jordils	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Pestalozzi	8	2	2	2	3	3	6	6	6	5	5
TOTAL EP	23	20	20	21	23	24	3	3	2	0	-1

L'Etablissement primaire Pestalozzi dispose globalement de suffisamment de salles multi-usages. Nous relevons néanmoins quelques déficits localisés :

- Dans le cas du site du Cheminet, il y a quatre salles multi-usages surnuméraires à l'horizon 2020/2021 dont une cuisine. Ce surplus va progressivement diminuer pour n'être que de 1 salle à l'horizon 2028/2029. Il faut cependant noter qu'il y a sur ce site une cuisine utilisée exclusivement par ESLM. Compte tenu de la croissance des élèves du secondaire, il apparaît tout à fait pertinent de la garder sur ce site pour le moment ;
- Dans le cas du site de Pré-du-Canal, il manque une salle multiusage, mais toutes les salles de classe ne sont pas utilisées et donc une réaffectation pourrait prendre place ;
- Dans le cas du site de Pestalozzi, sur les 8 salles multiusages existantes, seules 2 sont jugées nécessaires jusqu'en 2025 et 3 par la suite. Des travaux sont en discussion et ils devraient permettre de diminuer le nombre de salles spéciales ou multi-usages et d'augmenter le nombre de salles de classe.

... pour les Etablissements secondaires

Sites scolaires	Ressources Selon inventaire Nombre	Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
		2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Collège des Rives - ES	15	15	15	15	15	15	0	0	0	0	0
Léon Michaud - ES	17	16	16	16	16	16	1	1	1	1	1

Pour le secondaire, la commune dispose de 32 salles spéciales, alors que le besoin est de 31, il faut cependant relever qu'il manque une cuisine à ESLM (cuisine du Cheminet utilisée actuellement) et que ce site dispose d'une salle de chimie en trop. Avec l'augmentation probable du nombre d'élèves sur ce site en lien avec le nouveau quartier de Gare-Lac, il apparaît judicieux de garder toutes les salles multi-usages disponibles et de s'assurer qu'elles seront en suffisance à l'avenir afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves.

Quantification des besoins en salles de dégagement

Sur le même mode de faire que précédemment, les besoins en salles de dégagement ont été déterminés par les directions des Etablissements et la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Les besoins en question sont présentés ci-dessous et confrontés aux ressources à disposition selon l'inventaire mentionné précédemment.

... pour l'Etablissement primaire Edmond Gilliard

Besoins salles de dégagement	Ressources	Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
		2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Sites scolaires	Selon inventaire Nombre										
Passerelle	4	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1
Pierre-de-Savoie	3	0	0	0	0	0	3	3	3	3	3
Quatre-Marronniers	5	3	3	2	2	3	2	2	3	3	2
Villelle	3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Prés-du-Lac	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Place d'Armes	5	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2
TOTAL EEG	21	12	12	11	11	12	9	9	10	10	9

Tous les sites de l'Etablissement primaire Edmond Gilliard dispose de suffisamment de salles de dégagement. Les salles de dégagement qui proposent des surfaces suffisantes pourraient, le cas échéant, être réaffectées à une utilisation comme salles de classe là où la pression l'exige, ou en salle multi-usages, comme mentionné précédemment. De plus, les besoins en salles de dégagement en lien avec la mise en œuvre du concept 360 vont certainement absorber tout ou partie du surplus de ce type de salles généralement plus petites et bien adaptées à l'enseignement en plus petits groupes d'élèves.

... pour l'Etablissement primaire Pestalozzi

Besoins salles de dégagement	Ressources	Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
		2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Sites scolaires	Selon inventaire Nombre										
Champvent		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chamblon	2	1	2	2	2	2	1	0	0	0	0
Fontenay	2	3	3	3	3	2	-1	-1	-1	-1	0
Cheminet	3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Montagny	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Pré-du-Canal	1	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0
Général-Guisan	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Les Isles	3	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Léon Michaud	0	2	2	2	2	2	-2	-2	-2	-2	-2
Casernes	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Jordils	3	0	0	1	1	1	3	3	2	2	2
Pestalozzi	1	2	2	3	3	3	-1	-1	-2	-2	-2
TOTAL EP	18	12	14	16	16	15	6	4	2	2	3

Dans le cas de l'Etablissement primaire de Pestalozzi, le nombre de salles de dégagement à disposition est globalement suffisant. Quelques déficits locaux, notamment sur les sites de Fontenay et de Pestalozzi, pourrait être compensés par les sites voisins. Le cas du site de Léon Michaud va progressivement être réglé par la déprise du primaire sur ce site.

... pour les Etablissements secondaires

Besoins salles de dégagement	Ressources	Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
		2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Sites scolaires	Selon inventaire Nombre										
Collège des Rives - ES	6	6	6	6	6	6	0	0	0	0	0
Léon Michaud - ES	7	7	7	7	7	7	0	0	0	0	0

Pour le secondaire, les besoins sont couverts. La création du nouveau quartier de Gare-Lac va immanquablement mettre de la pression sur ce type de ressources, notamment au niveau de Léon Michaud.

Quantification des besoins en salles de gym et de rythmique

Tenant compte des périodes nécessaires selon les niveaux scolaires, les besoins en salles de gym et de rythmique ont été déterminés par les directions des Etablissements et la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Dans le cas présent, les calculs des besoins ont été établis sur une utilisation des salles de gym sur 32 périodes et des salles de rythmique sur 18 périodes hebdomadaires.

Les besoins en question sont présentés ci-dessous et confrontés aux ressources à disposition selon l'inventaire mentionné précédemment.

... pour l'Etablissement primaire Edmond Gilliard

Sites scolaires	Ressources		Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
	Salles de gym selon inventaire	Total par pôle	Besoins par pôle 2020/2021	Besoins par pôle 2022/2023	Besoins par pôle 2024/2025	Besoins par pôle 2026/2027	Besoins par pôle 2028/2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Passerelle	1	1	3	3	3	3	3	-2	-2	-2	-2	-2
Pierre-de-Savoie	0											
Quatre-Marronniers	1	2	3	3	3	3	3	-1	-1	-1	-1	-1
Villette	1											
Près-du-Lac	0	1	3	3	3	3	3	-2	-2	-2	-2	-2
Place d'Armes	1											
TOTAL EEG	4	4	9	9	9	9	9	-5	-5	-5	-5	-5

Dans le cas de l'Etablissement primaire Edmond Gilliard, il apparaît que celui-ci est en déficit marqué d'infrastructures de gymnastique. Ce déficit est partiellement comblé par la mise à disposition des deux salles de la Marive, le ramenant globalement de 5 salles à 3 salles et localement de 2 salles à 0 salles pour le pôle Près-du-Lac – Places d'Armes. De plus, plusieurs pôles affichent une utilisation partielle de certaines salles (sur les 32 périodes disponibles) ceci en raison du nombre de périodes hebdomadaires impliquées par les classes projetées. Le partage de ressources par des pôles voisins permet de mieux optimiser l'utilisation des salles, avec l'implication de déplacements, voire de transports. Ceci permet notamment de faire baisser le déficit d'une salle supplémentaire, le ramenant au final à 2 salles de gym. Avec ces aménagements dans la lecture des besoins, il n'en demeure pas moins que la pression est forte sur l'Etablissement.

Sites scolaires	Ressources		Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
	Salles de rythmique selon inventaire	Total par pôle	Besoins par pôle 2020/2021	Besoins par pôle 2022/2023	Besoins par pôle 2024/2025	Besoins par pôle 2026/2027	Besoins par pôle 2028/2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Passerelle	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Pierre-de-Savoie	0											
Quatre-Marronniers	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Villette	0											
Près-du-Lac	0	0	1	1	1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1
Place d'Armes	0											
TOTAL EEG	2	2	3	3	3	3	3	-1	-1	-1	-1	-1

Toujours pour le même Etablissement, on observe que les salles de rythmique sont disponibles en nombre suffisant à l'exception du site de Près-de-Lac pour lequel une salle manque. Le peu de périodes d'utilisation (1 période hebdomadaire par classe de 1-2P) justifie le fait de ne pas disposer d'une salle par site, ce qui par définition implique des déplacements de classes entre les sites, voire des transports.

... pour l'Etablissement primaire Pestalozzi

Sites scolaires	Ressources		Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
	Salles de gym selon inventaire	Total par pôle	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Champvent	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Chamblon	1											
Fontenay	2	3	3	4	4	4	4	0	-1	-1	-1	-1
Cheminet	1											
Montagny	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Pré-du-Canal	0											
Général-Guisan	0	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0
Les Isles	2											
Léon Michaud	0											
Casernes	0											
Jordils	0	0	2	2	3	3	3	-2	-2	-3	-3	-3
Pestalozzi	0											
TOTAL EP	7	7	9	10	11	11	11	-2	-3	-4	-4	-4

Dans le cas de l'Etablissement primaire Pestalozzi, on relève également un déficit de salles de gym mais qui reste à court terme moins marqué que dans le cas de l'Etablissement primaire voisin. Toutefois, la pression démographique forte que va subir l'Etablissement à moyen et long termes va impliquer la mise à disposition de nouvelles ressources dans les mêmes délais.

Relevons que la pression se concentre à ce jour sur le pôle du centre (Pestalozzi, Jordils) qui ne disposait plus pour l'heure de salle mais en nécessite 2, ou 1.5 pour être précis. Dès lors l'apport récent d'une salle de gym a fait baisser la pression sur le pôle sans pour autant l'éliminer totalement. La pression pourra être partiellement prise par le pôle voisin autour des Isles, nécessitant ainsi un déplacement des élèves. Pour la partie nord de l'Etablissement, on observe que les ressources à disposition du pôle Cheminet-Fontenay sont à même d'absorber les besoins à court terme, mais que rapidement elles devront être compétées en tirant profit de synergies avec le pôle de Montagny. Une telle synergie doit permettre de limiter le besoin à 4 salles à moyen comme à long terme.

En résumé, l'apport de la nouvelle salle prévue sur le centre ainsi que les possibilités de synergies entre les sites de Fontenay, Cheminet et Montagny doivent permettre de limiter le déficit de salles de gym à 2 salles à termes.

Sites scolaires	Besoins exprimés		Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
	Salles de rythmique selon inventaire	Total par pôle	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Champvent	0	0	1	1	1	1	1	-1	0	0	0	0
Chamblon	0											
Fontenay	0	1	1	1	1	1	1	0	2	2	2	2
Cheminet	1											
Montagny	0	0	1	1	1	1	1	-1	0	0	0	0
Pré-du-Canal	0											
Général-Guisan	0	0	1	1	1	1	1	-1	1	1	1	1
Les Isles	0											
Léon Michaud	0											
Casernes	0											
Jordils	0	0	1	1	1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1
Pestalozzi	0											
TOTAL EP	1	1	5	5	5	5	5	-4	2	2	2	2

Dans la perspective des salles de rythmique, l'Etablissement dispose globalement des ressources nécessaires avec un excédent théorique de 2 salles. Compte-tenu de l'évolution pressentie des effectifs, le déficit local en salle est principalement localisé sur le pôle du centre avec les sites de Pestalozzi et des Jordils. Ce manque qui à ce jour peut être couvert par le déplacement de classes vers d'autres sites, doit à terme être comblé par l'apport de 2 nouvelles salles de rythmique. Nous nous interrogeons sur l'intérêt réel de cet ajout de deux salles ; premièrement car cela dépasse largement le besoin identifié et deuxièmement car l'urgence semble être plus marquée sur les salles de classe et les salles de gym. Toutefois, la configuration des espaces permet à EPP de les utiliser afin de combler le manque de salles de gymnastique.

... pour les Etablissements secondaires

Besoins salles de sport		Ressources		Besoins exprimés					Confrontation des besoins aux ressources				
Sites scolaires	Salles de gym selon inventaire	Total par pôle		2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	2028-2029
Collège des Rives - ES	3	3		4	4	4	4	4	-1	-1	-1	-1	-1
Léon Michaud - ES	3	3		4	4	4	4	4	-1	-1	-1	-1	-1

Dans le cas des Etablissements secondaires, l'analyse des besoins en salles de gym met en évidence un déficit d'une salle par site. Rappelons ici que cette analyse repose sur la considération d'une utilisation à 32 périodes hebdomadaires des salles de gym. Or, le secondaire à la possibilité d'étendre la plage d'utilisation de celles-ci à 36 voire 37 périodes hebdomadaires. Tenant compte de cette possibilité, nous observons que le besoin en salles de gym diminue d'une unité par site pour correspondre aux ressources à disposition. Cette solution reste néanmoins très théorique car dans la pratique la planification des horaires des classes impose une utilisation moins large.

Quantification des besoins en espace de direction

Les besoins en surfaces à disposition de la direction ont été établis par les directions des Etablissements yverdonnois et la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Rappelons ici que les directions des Etablissements primaires sont concentrées sur un site unique. La statistique générale rapportée ci-dessous tient compte à la fois des espaces situés au droit des secrétariats de direction et des espaces à disposition des doyens répartis dans les différents sites.

Etablissements scolaires	Surface disponible	2020-2023	2024-2028
Directions des EP	256	entre 348-378 m ²	entre 367-398 m ²
Total Primaire	256	entre 348-378 m²	entre 367-398 m²
Collège des Rives - ES	189	entre 144-155 m ²	entre 144-155 m ²
Léon Michaud - ES	145	entre 111-119 m ²	entre 111-119 m ²
Total secondaire	334	entre 255-274 m²	entre 255-274 m²
Total Primaire + secondaire	590	entre 603-652 m²	entre 622-672 m²

La lecture des tableaux de synthèse met en évidence une sous-dotation en surface pour les directions des Etablissements primaires de l'ordre de 100 m². L'ajout à terme d'un troisième Etablissement viendra encore gonfler ce déficit en surfaces de direction.

A l'inverse, les surfaces disponibles pour les directions des Etablissements secondaires couvrent leurs besoins.

Quantification des besoins en salles des maîtres

Les besoins en surfaces à disposition des enseignants ont été établis par les directions des Etablissements yverdonnois et la Direction générale de l'enseignement obligatoire. La statistique générale rapportée ci-dessous tient compte à la fois des espaces dévolus aux salles des maîtres et des espaces de travail qui leurs sont réservés sur les différents sites.

... pour l'Etablissement primaire Edmond Gilliard

Besoins de salles des maîtres								
Sites scolaires	Surface salle des maîtres disponible en m2	Surface salle de travail disponible en m2	Surface totale disponible en m2	2020/2021 Salle des maîtres (unité en m2)	2022/2023 Salle des maîtres (unité en m2)	2024/2025 Salle des maîtres (unité en m2)	2026/2027 Salle des maîtres (unité en m2)	2028/2029 Salle des maîtres (unité en m2)
Passerelle	75	20	95	90	90	90	90	90
Pierre-de-Savoie	25	12	37	30	30	30	30	30
Quatre-Marronniers	46	27	73	90	90	90	90	90
Villette	32	12	44	60	60	60	60	60
Prés-du-Lac	14	28	42	30	30	30	30	30
Place d'Armes	58	40	98	90	90	90	90	90
TOTAL EEG	250	139	389	390	390	390	390	390

L'Etablissement dispose globalement des espaces nécessaires à court comme à long terme. Relevons toutefois que localement, les sites de Quatre-Marronniers et de la Villette présentent tous deux un déficit de surface de l'ordre de 15-20 m².

... pour l'Etablissement primaire Pestalozzi

Sites scolaires	Surface salle des maîtres disponible en m2	Surface salle de travail disponible en m2	Surface totale disponible en m2	2020/2021 Salle des maîtres (unité en m2)	2022/2023 Salle des maîtres (unité en m2)	2024/2025 Salle des maîtres (unité en m2)	2026/2027 Salle des maîtres (unité en m2)	2028/2029 Salle des maîtres (unité en m2)
Champvent	?	?	?	30	30	30	30	30
Chamblon	?	?	?	30	60	60	60	60
Fontenay	68	0	68	90	90	120	90	90
Cheminet	81	0	81	60	60	60	60	90
Montagny	21	16	37	30	30	30	30	30
Pré-du-Canal	39	0	39	30	30	30	30	30
Général-Guisan	15	0	15	12	12	12	12	12
Les Isles	27	0	27	30	30	30	30	30
Léon Michaud	62	0	62	60	60	60	60	60
Casernes	20	0	20	0	0	0	0	0
Jordils	44	19	63	30	30	30	30	30
Pestalozzi	45	18	63	60	60	90	120	120
TOTAL EP	422	53	475	462	492	552	552	582

L'Etablissement présente globalement les espaces nécessaires à court terme. A moyen terme déjà, la dotation actuelle ne suffira plus avec un besoin excédentaire de 80 m², lequel passe à 110 m² à long terme. La pression s'exercera avant tout sur le pôle du centre.

Nous interrogeons le réel besoin momentané de 30m² supplémentaires observé à moyen terme sur le site de Fontenay, qui n'est le fait que d'une classe supplémentaire sur le site. Indépendamment de cette variation passagère, le site de Fontenay est sous-doté en surface à disposition des enseignants avec un déficit de l'ordre de 20m². Dans le même temps, le site voisin de Cheminet présente un excédent de surface du même ordre de grandeur.

Finalement, nous interrogeons les possibilités de synergies sur le site de Léon Michaud en termes de salles des maîtres entre les Etablissements primaires et secondaires, dans le but notamment de rationaliser les espaces.

... pour les Etablissements secondaires

Besoins de salles des maîtres								
Sites scolaires	Surface salle des maîtres disponible en m2	Surface salle de travail disponible en m2	Surface totale disponible en m2	2020/2021 Salle des maîtres (unité en m2)	2022/2023 Salle des maîtres (unité en m2)	2024/2025 Salle des maîtres (unité en m2)	2026/2027 Salle des maîtres (unité en m2)	2028/2029 Salle des maîtres (unité en m2)
Collège des Rives - ES	181	24	205	210	210	210	210	210
Léon Michaud - ES	194	57	251	216	216	216	216	216
Total secondaire	375	81	456	426	426	426	426	426

Dans le cas des Etablissements secondaires, il apparaît que les surfaces à disposition des enseignants sont dans la cible des besoins, ceci à court comme à long terme. Nous relevons un excédent de surface de l'ordre de 35 m² sur le site de Léon Michaud, ce qui nous invite à réitérer la question des synergies à court et à moyen termes entre les deux Etablissements du site.

Quantification des besoins en surfaces d'économat

Les besoins en surfaces d'économat établis par les directions des Etablissements sont rapportés ci-dessous et confrontés aux locaux à disposition à ce jour.

... pour l'Etablissement primaire Edmond Gilliard

Surfaces d'économat	Ressources		Besoins exprimés			
	Surface disponible en m2	Surface économat 2020/2021	Surface économat 2022/2023	Surface économat 2024/2025	Surface économat 2026/2027	Surface économat 2028/2029
Sites scolaires						
Passerelle	40	66	66	72	72	72
Pierre-de-Savoie	12	12	12	12	12	12
Quatre-Marronniers	0	66	60	51	54	51
Villette	0	30	30	30	30	30
Prés-du-Lac	0	18	18	18	18	18
Place d'Armes	0	63	66	66	63	66
TOTAL EEG	52	255	252	249	249	249

Dans le cas de l'Etablissement primaire Edmond Gilliard, on observe une large sous-dotation si l'on considère l'Etablissement pour lui-même. L'existant est concentré sur le pôle de la Passerelle.

... pour l'Etablissement primaire Pestalozzi

Surfaces d'économat	Ressources		Besoins exprimés			
	Surface disponible en m2	Surface économat 2020/2021	Surface économat 2022/2023	Surface économat 2024/2025	Surface économat 2026/2027	Surface économat 2028/2029
Sites scolaires						
Champvent	?	6	6	6	6	6
Chamblon	?	21	27	27	30	30
Fontenay	195	69	72	75	69	66
Cheminet	281	33	33	36	45	51
Montagny	0	15	15	18	18	18
Pré-du-Canal	0	9	15	12	12	12
Général-Guisan	0	6	6	6	6	6
Les Isles	0	18	18	18	18	18
Léon Michaud	0	27	27	27	30	33
Casernes	0	0	0	0	0	0
Jordils	0	21	24	27	24	24
Pestalozzi	0	33	39	57	78	78
TOTAL EP	476	258	282	309	336	342

Dans le cas de l'Etablissement primaire Pestalozzi, nous assistons au phénomène inverse avec une large sur-dotation en espaces d'économat. Ici également le tout est concentré sur le pôle Cheminet-Fontenay. Il apparaît nécessaire et judicieux de mutualiser les espaces entre les Etablissements primaires. Pris globalement, à l'échelle des Etablissements, les surfaces d'économat répondent aux besoins à court terme comme à long terme.

... pour les Etablissements secondaires

Surfaces d'économat	Ressources		Besoins exprimés			
	Surface disponible en m2	Surface économat 2020/2021	Surface économat 2022/2023	Surface économat 2024/2025	Surface économat 2026/2027	Surface économat 2028/2029
Sites scolaires						
Collège des Rives - ES	102	105	105	105	105	105
Léon Michaud - ES	261	108	108	108	108	108
Total secondaire	363	213	213	213	213	213

Dans le cas des Etablissements secondaires, les surfaces d'économat répondent largement aux besoins identifiés. Notons en particulier l'excédent de surface dont bénéficie l'Etablissement de Léon Michaud, lequel atteint 150 m². Cette surface devrait rapidement être mise à profit du fait de la croissance du nombre de classes de l'établissement. De plus, la configuration des lieux (Abri antiatomique au sous-sol) rend son accès difficile.

Quantification des besoins en surfaces de préaux

Dans le but d'être évalué vis-à-vis des besoins identifiés par les directions des Etablissements, les préaux ont fait l'objet de relevés de leur surface. Ces chiffres sont synthétisés dans les tableaux suivants.

... pour l'Etablissement primaire Edmond Gilliard

Surfaces de préaux	Ressources	Besoins exprimés				
		Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2020-2021	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2022-2023	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2024-2025	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2026-2027	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2028-2029
Sites scolaires	Surfaces de préaux disponible (unité en m2)					
Passerelle	3542	2640	2640	2880	2880	2880
Pierre-de-Savoie	1153	480	480	480	480	480
Quatre-Marronniers	3703	2640	2400	2040	2160	2040
Villette	2283	1200	1200	1200	1200	1200
Prés-du-Lac	1694	720	720	720	720	720
Place d'Armes	2683	2520	2640	2640	2520	2640
	15058	10200	10080	9960	9960	9960

Dans le cas de l'Etablissement primaire Edmond Gilliard, les surfaces de préau à disposition des élèves couvrent largement les besoins. Ceci offre même de la place pour d'éventuelles emprises de nouveaux locaux. Relevons toutefois le manque de surface abritée sur le site de Place d'Armes.

... pour l'Etablissement primaire Pestalozzi

Surfaces de préaux	Ressources	Besoins exprimés				
		Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2020-2021	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2022-2023	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2024-2025	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2026-2027	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2028-2029
Sites scolaires	Surfaces de préaux disponible (unité en m2)					
Champvent	?	240	240	240	240	240
Chamblon	?	840	1080	1080	1200	1200
Fontenay	9207	2760	2880	3000	2760	2640
Cheminet	3629	1320	1320	1440	1800	2040
Montagny	2943	600	600	720	720	720
Pré-du-Canal	1307	360	600	480	480	480
Général-Guisan	641	240	240	240	240	240
Les Isles	1239	720	720	720	720	720
Léon Michaud	1202	1080	1080	1080	1200	1320
Casernes	1027	0	0	0	0	0
Jordils	1427	840	960	1080	960	960
Pestalozzi	2821	1320	1560	2280	3120	3120
	25443	10320	11280	12360	13440	13680

Cet Etablissement se trouve dans une configuration comparable à son voisin en ce sens qu'il dispose largement des surfaces nécessaires en matière de préaux. Relevons toutefois une exception locale avec le site de Pestalozzi qui verrait son préau être trop petit à long terme.

... pour les Etablissements secondaires

Surfaces de préaux	Ressources	Besoins exprimés				
		Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2020-2021	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2022-2023	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2024-2025	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2026-2027	Préau dont 10% couvert (unité en m2) 2028-2029
Sites scolaires	Surfaces de préaux disponible (unité en m2)					
Collège des Rives - ES	3500	4200	4200	4200	4200	4200
Léon Michaud - ES	3146	4320	4320	4320	4320	4320
Total secondaire	6646	8520	8520	8520	8520	8520

Dans le cas des Etablissement secondaires, nous relevons que dans les deux cas les préaux semblent être largement trop étroits. Ceci peut surprendre en particulier pour le Collège des Rives qui vient de sortir de terre. Dans tous les cas la question des espaces considérés ou à considérer se pose.

Quantification des besoins en locaux PPLS

Les surfaces à disposition des PPLS ainsi que les problématiques rencontrées qui ont une incidence sur les besoins en surfaces sont résumées dans le tableau suivant.

Lieu de consultation	Surface à disposition	Problèmes	Solutions possibles
Collège des Quatre-Marronniers	Env. 102 m ²	Revêtement de sols et insonorisation de la salle de psychomotricité inadéquats	Identifier les possibilités de remédiation avec le Service des bâtiments de la Ville.
Collège de la Passerelle & Collège de Pestalozzi	Passerelle env. 83 m ² Pestalozzi env. 111 m ²	Aucune salle dédiée à la psychomotricité sur le site de la Passerelle ce qui implique un déplacement des élèves à Pestalozzi Pas de salle d'attente à la Passerelle ni à Pestalozzi ce qui implique des problèmes de confidentialité.	Identifier les possibilités d'aménagement de salles d'attente. Quelles sont les synergies mises en place par les PPLS pour tirer parti des locaux déjà en mains ?
Collège des Jordils	Ecole : env. 83 m ² + 209 m ² aux combles Pavillon : env. 21 m ²	Aucun	Aucun
Collèges de Fontenay & Cheminet	Fontenay : env. 34 m ² Cheminet : env. 110 m ²	Locaux dispersés sur plusieurs étages à Cheminet. Une salle d'attente localisée au rez à Cheminet. Volonté de créer une UAPE sur Fontenay : trouver un autre lieu pour le PPLS	Identifier les possibilités de regrouper les PPLS sur le site de Fontenay ou de Cheminet.
Collège Léon Michaud	aucune	Les élèves de l'Etablissement secondaire Léon Michaud (ESLM) sont pris en charge à la Passerelle et à Pestalozzi. Ceci implique une collaboration difficile avec la Direction de ESLM	Identifier s'il est possible de disposer d'un espace pour les PPLS sur le site de ESLM.
Collège des Rives	Env. 58 m ²	Aucun	Aucun
Secrétariat et Direction régionale	Env. xx m ²	Locaux adaptés	Aucun
Collège de la Passerelle			

Postulat relatif à la planification scolaire yverdonnoise

En 2014, j'étais intervenu dans le cadre du préavis relatif à l'installation, dans l'urgence, d'un pavillon provisoire de 8 classes au Collège de La Passerelle pour un montant de Fr. 2'150'000.-. Trois ans plus tôt, à savoir en 2011, notre Conseil avait accepté une demande de crédit de Fr. 1'100'000.- pour la construction rapide de six classes provisoires au collège des 4 Marronniers.

Fr. 3'250'000.- de francs ont donc été investis ces dernières années dans des constructions provisoires, sachant que la tendance à la hausse du nombre d'élèves scolarisés à Yverdon-les-Bains était déjà observée il y a dix ans. Selon le rapport de gestion 2018, cette tendance se poursuit : les effectifs des classes yverdonnoises en scolarité obligatoire ont passé de 3'873 en 2012 à 4'211 en 2018, soit une augmentation de près de 9% en 6 ans avec 338 élèves supplémentaires. Et il y a fort à parier que cette hausse va se poursuivre compte tenu que notre Ville devrait compter près de 40'000 habitants en 2030.

Du côté des investissements, le rehaussement du collège de la Vilette a donné une première bouffée d'oxygène avec l'ouverture de quatre classes supplémentaires dans ce secteur de la Ville. L'ouverture du nouveau collège des Rives permettra quant à elle de détendre la situation durant quelques années. Toutefois, en 2014, le rapport de commission indiquait déjà que le déficit du nombre de classes en scolarité obligatoire perdurerait après la construction du collège des Rives. En 2017, le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale a lancé une étude afin de déterminer si l'ouverture de ce nouveau collège permettrait de répondre de façon adéquate à la croissance démographique de la Ville.

En septembre 2018, j'ai posé une série de questions à la Municipalité concernant la planification scolaire. La réponse qui me fût donnée à l'époque est que mes questions arrivaient quelques semaines trop tôt car un rapport devait sortir sous peu. J'ai relancé l'Exécutif en mai 2019 en demandant s'il fallait s'attendre à la construction de nouvelles classes provisoires, voire à celle d'un nouveau collège à l'horizon 2030. Un article du quotidien vaudois 24Heures mettait le doigt sur la même problématique, notamment l'adéquation entre le nombre de classes disponibles pour la rentrée du mois d'août et le nombre d'élèves yverdonnois. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée à mes questions posées il y a plus de deux ans.

C'est donc sous la forme d'un postulat que j'interviens à nouveau sur le sujet, en invitant la Municipalité de produire un rapport contenant entre autres :

- Une analyse complète de la situation actuelle et future des effectifs scolaires
- Les besoins structurels, dans les quinze prochaines années, tels que la construction de nouveaux bâtiments scolaires, location éventuelle de salles de classes dans les communes voisines, etc.
- Les solutions à moyen/long terme permettant de faire face à la croissance constante du nombre d'élèves, incluant diverses hypothèses
- La mise à disposition de l'étude précitée aux membres du Conseil communal
- L'opportunité de créer un plan directeur scolaire

Yverdon-les-Bains, le 08.01.2021

Maximilien Bernhard